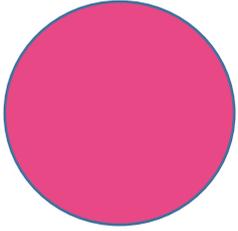


**MEDOC
ATLANTIQUE**
— Communauté de Communes —
De l'estuaire à l'océan !

RAPPORT D'ACTIVITE 2021



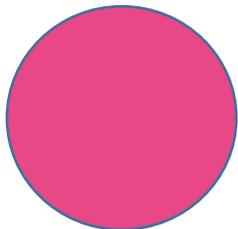


La réglementation :

L'article L5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux collectivités intercommunales un devoir de transparence auprès des élus communautaires et municipaux par la rédaction d'un rapport d'activité de l'année écoulée.

Cette obligation s'applique aux intercommunalités qui possèdent en leur sein une commune dont la population est supérieure à 3 500 habitants.

Bien que la Communauté de communes Médoc Atlantique ne remplisse pas cette condition, il est apparu opportun de présenter un rapport d'activité afin de donner une information transparente sur l'exercice des compétences transférées par les communes.



SOMMAIRE

PRESENTATION DE LA CdC

Le territoire	page 4
Les instances communautaires	page 5
Les domaines de compétence	page 7

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Zones d'activités	page 9
Aide aux entreprises	page 10
Tourisme	page 16
Phare de Cordouan	page 20
Sécurité des plages	page 21
Ostréiculture	page 29

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Aménagement durable des stations	page 36
Entretiens divers	page 42

MARCHES PUBLICS

Attribution des marchés	page 52
Avenants	page 56

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Traitement et instruction des dossiers	page 57
S.C.O.T	page 58
G.N.A.U	page 60
Lutte contre l'érosion	page 61
Lutte contre les inondations	page 64
Gestion des moustiques	page 67

SERVICES DE L'ENFANCE

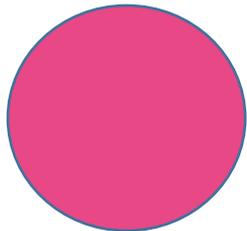
La coordination du contrat enfance/jeunesse	page 75
Les projets	page 77
Les activités du Relais Assistantes Maternelles	page 79

FINANCES

Participations financières	page 83
Budget consolidé	page 85

RESSOURCES HUMAINES

Les effectifs	page 89
L'organigramme	page 92



LE MOT DU PRESIDENT



L'année 2021 a été marquée par la reprise d'une activité soutenue.

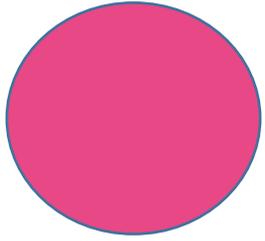
Le territoire a notamment retrouvé son niveau de fréquentation touristique d'avant la crise sanitaire. Toutefois, en règle générale, cette reprise a été et demeure contrariée par la conjoncture économique inhabituelle, marquée par l'inflation et les difficultés d'approvisionnement. Bien que notre communauté de communes pourrait disposer de marges de manœuvres financières, les élus communautaires devront s'attacher collectivement à la maîtrise des coûts et à la détermination de l'utilité de la dépense publique locale, afin d'optimiser durablement nos capacités de réponses aux besoins actuels et futurs des habitants du territoire.

L'enjeu est important car les défis de demain sont de taille, en matière sociale, environnementale et économique. Nul doute que cette discipline fera collectivement notre force et nous guidera pour aller de l'avant dans la conduite des affaires de notre intercommunalité.

Bonne lecture à toutes et tous.

Xavier PINTAT

Président de la CdC Médoc Atlantique



Les instances communautaires :

Le bureau a pour rôle de préparer les délibérations et définir l'ordre du jour du conseil communautaire.

Le conseil est constitué de 38 membres et règle par ses délibérations les affaires ressortant de ses compétences statutaires.

Carcans
Titulaires Patrick MEIFFREN, Maire
Catherine ROBINEAU
Thierry DEPREZ

**Saint Vivien
de Médoc**
Titulaires Jean-Pierre DUBERNET, Maire
Marie-Hélène GIRAL
Jean-Marie REVAILLER

**Grayan et
L'Hôpital**
Titulaire Florence LEGRAND, Maire
Frédéric QUILLET

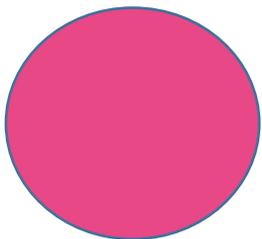
Soulac sur Mer
Titulaires Xavier PINTAT, Maire
Evelyne MOULIN
Bernard LOMBRIL
Marie-Dominique DUBOURG

Hourtin
Titulaires Jean-Marc SIGNORET, Maire
Catherine GIANNORSI
Stéphane MARGALEF
Karine FORGERON
Christian BOURNIGAL

Talais
Titulaire Franck LAPORTE, Maire
Suppléant Bernard VILLENEUVE,

**Jau Dignac
et Loirac**
Titulaire Christian BOURA, Maire
Patrick BURAN

5 **Valeyrac**
Titulaire Jean-Louis BRETON, Maire
Suppléant Dominique JOANNON



Lacanau Laurent PEYRONDET, Maire
Titulaires Pascale MARZAT
Hervé CAZENAVE
Alexia BACQUEY
Adrien DEBEVER
Jean-Yves MAS

Naujac sur Yves BARREAU, Maire

Mer
Titulaire Chantal PARISE

Queyrac Véronique CHAMBAUD, Maire
Titulaire Dominique PATRAS

**Vendays-
Montalivet**
Titulaires

Pierre BOURNEL, Maire
Tony TRIJOLET
Valérie DA COSTA OLIVEIRA
Jean-Marie BERTET

Vensac
Titulaires

Jean-Luc PIQUEMAL, Maire
Liliane DUBOIS

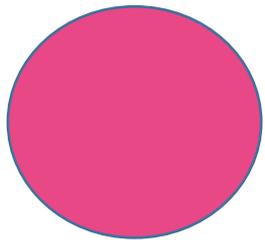
**Le Verdon
sur Mer**
Titulaires

Jacques BIDALUN, Maire
Christine GRASS

Au cours de l'année 2021, les élus communautaires se sont réunis à 6 reprises en formation ordinaire, pour évoquer la gestion des affaires courantes, donnant lieu à l'adoption de 168 délibérations consultables sur le site internet de la Communauté de Communes Médoc atlantique.

<https://www.ccmmedocatlantique.fr>

1 conseil exceptionnel, le 1^{er} octobre, pour le projet partenarial d'aménagement de Lacanau.



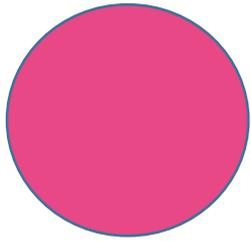
Les domaines de compétences

GEMAPI

- Gestion et aménagement du littoral océanique et estuarien
- Entretien et aménagement des marais, rivières, lacs, etc.
- Défense contre les inondations
- Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques...
- Sécurité et accès des plages

URBANISME ET SERVICES TECHNIQUES

- Instruction des dossiers d'urbanisme
- Création, aménagement et entretien de la voirie
- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil
- Entretien des espaces communautaires
- SCOT (Schéma de COhérence Territorial)
- GNAU (Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme)



VIE SOCIALE

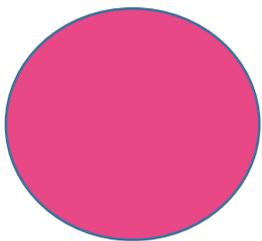
- Soutien et accompagnement aux initiatives, aux évènements et manifestations du territoire et du Médoc
- Gestion de la mobilité sur le territoire (transports, pistes cyclables, chemin de randonnées...)
- Aménagement, promotion, amélioration des services et des conditions d'accueil des ports
- Surveillance des plages
- Service à l'enfance et la jeunesse

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité Industrielles, commerciales, et portuaires
- Stratégie de développement économique et touristique
- Développement aquacole, ostréicole et piscicole

FINANCES

- Participations aux frais de fonctionnement de certaines structures
- Déclaration et recouvrement de la taxe de séjour
- Soutien financier aux communes pour des manifestations et fêtes communales



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Zones d'activité :

4 ZAE intercommunales :

- ZAE de la Meule et ZAE du Huga à Lacanau
- ZAE des Bruyères à Hourtin
- ZAE Palu de Bert Est à Soulac-sur-Mer

2 projets en cours :

- ZAE du Guadet à Queyrac
- ZAE Garriga Est à Lacanau

1 projet en attente au Verdon-sur-Mer sur du foncier du Grand Port Maritime de Bordeaux.

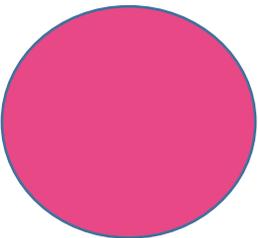
ZAE de la Meule à Lacanau → Nouvelle extension à proximité directe de la ZAE existante.



Pour répondre à la forte demande d'implantation des entreprises sur la commune de Lacanau, il a été décidé d'aménager la parcelle CZ62 située à proximité directe de la ZAE existante en bordure de la RD3 en direction du Porge, sur laquelle plus d'une cinquantaine d'entreprises sont déjà implantées.

La division du terrain en vue de construire et permettant la création de **10 lots** a été autorisée par arrêté en date du 21 avril 2021.

Lot 1	Lot 2	Lot 2	Lot 4	Lot 5	Lot 6	Lot 7	Lot 8	Lot 9	Lot 9
3 690 m ²	6 464 m ²	6 464 m ²	2 500 m ²	1326 m ²	1 300 m ²	1 500 m ²	2 100 m ²	1 400 m ²	1 400 m ²



- Participation au salon SESAM :

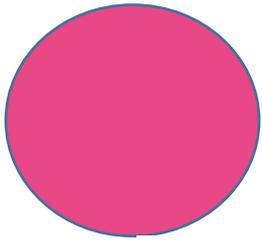
La Communauté de Communes Médoc Atlantique a participé à l'édition 2021 du salon SESAM (Salon des Entreprises, du Savoir-faire et de l'Avenir Médocain) le 25 novembre 2021 à Arsac.

Le Club des Entrepreneurs du Médoc a invité les 4 Communautés de Communes du Médoc. Chacune disposait d'un stand individuel sur lequel plusieurs contacts avec des entreprises et des échanges avec le réseau des partenaires se sont tenus sur la journée entière.



Charte de soutien à l'activité économique des artisans de proximité avec la chambre de métiers et de l'artisanat de la Gironde.

Signature le 21 septembre 2021 de la Charte de soutien à l'activité économique des artisans de proximité de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Gironde (CMA33) acceptée par délibération du Conseil communautaire en date du 27 mai 2021.



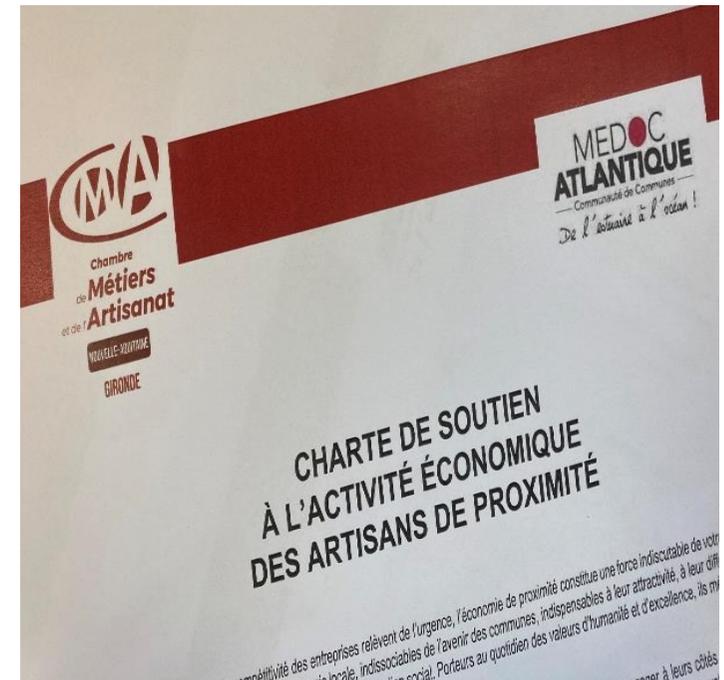
La Charte de soutien à l'activité économique des artisans de proximité de la CMA33 s'inscrit dans le cadre de l'opération « Vivons local, Vivons artisanal » dont l'objectif est de valoriser et d'accompagner le développement des entreprises artisanales.

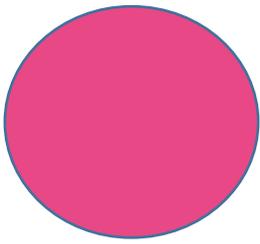
2 visites d'entreprises du territoire ont été organisées à cette occasion en présence de Madame Nathalie LAPORTE, Présidente de la CMA33, Madame Hélène CROUAIL, Chargée de développement économique – Référente Territoire Médoc CMA33.

- NOSKA Made in Hourtin (Fabrication et réparation de planches de surf, fabrication de meubles et objets en bois, ...).
- La Grange aux Pains à Lacanau (Boulangerie - Pâtisserie – Vente et production : Laboratoire de fabrication).

Dans un contexte où l'économie de proximité constitue une force indiscutable de votre territoire, les artisans sont des acteurs incontournables de l'économie locale pourvoyeurs inévitables d'emplois non délocalisables et de lien social. La Charte de soutien à l'activité économique des artisans de proximité de la CMA33 porte sur 4 engagements :

- Faciliter la promotion du label auprès des professionnels et de la population locale,
- Maintenir et renforcer l'activité artisanale sur le territoire
- Favoriser le renouvellement des entreprises artisanales pour maintenir l'activité économique de proximité,
- Soutenir les actions de la CMA33 sur le territoire.





REPRISE DU SILO A GRAINS A SAINT-VIVIEN-DE-MEDOC

Le site géré par Terres du Sud a fermé au mois de décembre 2020. Monsieur Jérôme ALBINET, salarié de l'entreprise, a repris l'activité du site au mois de juillet 2021.

La Communauté de Communes a accompagné le projet jusqu'à la réouverture effective du site

ÉCONOMIE. Jérôme Albinet a repris le site de collecte de produits agricoles de Saint-Vivien-de-Médoc où il travaillait depuis plus de quatre ans.

Il est devenu le patron de la société dans laquelle il était salarié

✓ Mathieu CAURRAZE

C'est un véritable coup de massue sur la tête qu'a reçu Jérôme Albinet quand le groupe coopératif agricole Terres du Sud lui a annoncé, en décembre dernier, la fermeture du site de collecte de produits agricoles de Saint-Vivien-de-Médoc où il travaillait depuis plus de quatre ans. « J'ai appris la décision seulement trois semaines avant », se souvient-il. Une période très douloureuse pour lui.

Six mois plus tard, le cauchemar s'est finalement transformé en conte de fées pour le Médocain de 42 ans qui a pu racheter le site, composé d'un grand hangar surplombé par des silos à grains « qui ne fonctionnent plus depuis près de six ans ». « C'est une opportunité qui s'est présentée, puisque mon employeur m'a proposé une rupture conventionnelle avec une possibilité de reprendre le site », explique-t-il. Après s'être posé beaucoup de questions au début, reconnaît-il, il a décidé de franchir le pas en février et de se lancer dans cette nouvelle aventure qui s'offrirait à lui. « Ce métier me plaisait, je ne me voyais pas faire autre chose ou être dans un bureau toute la journée alors que j'ai toujours travaillé en extérieur », confie Jérôme Albinet, arrivé en Médoc il y a vingt ans, lors de son embauche à la ferme aquacole Eau Médoc, société de Saint-Vivien pour laquelle il a travaillé pendant quatorze ans. « Mais la première des choses à laquelle j'ai pensé, c'est à mes clients qui auraient dû faire 40 kilomètres aller-retour pour se procurer des produits agricoles, ajoute-t-il. L'objectif était donc de maintenir une activité économique à Saint-Vivien, d'avoir de la disponibilité pour les agriculteurs et de garder un lien social avec les clients. » C'est le 1^{er} juillet que le site a rouvert ses portes.

En créant la société en tant qu'entrepreneur individuel à



Jérôme Albinet devant le hangar qui lui sert de magasin et de stockage de céréales.

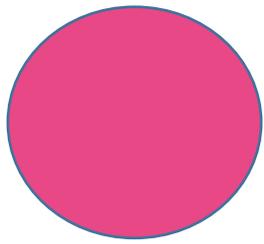
PHOTO JDM

responsabilité limitée (EIRL) A Jardi Agri Médoc (AJAM), Jérôme Albinet a décidé de conserver une activité de prestataire de services en collecte agricole pour les coopératives. Chaque année, 4 000 tonnes de céréales d'agriculteurs médocains, 50 % de céréales à paille (blé, orge...) et 50 % de tournesol et maïs transitent par son site avant de terminer en coopérative. La collecte dure trois mois : le blé et l'orge en juillet, le tournesol en septembre et le maïs en octobre. L'entreprise dispose surtout d'un magasin, ouvert toute l'année, dans lequel est vendu du matériel agricole dédié aux professionnels. La vente de produits « jardin » et animaliers (chiens, chats, oiseaux,

rongeurs, ovins, équidés...) est également proposée aux particuliers. Après la reprise du site, il a pu répondre aux besoins de la clientèle en développant certaines gammes. C'est le cas de la gamme « jardin » : engrais, terreaux, bouillie bordelaise... « Je me fournis essentiellement en local, assure-t-il. C'est le cas des sacs de grains de blé et maïs concassés pour volailles que je me procure à Agri-médoc à Saint-Laurent-Médoc, qui travaille avec des agriculteurs locaux. » Respectueux de l'environnement, ses produits agricoles sont utilisables en agriculture biologique. À l'avenir, il espère développer une gamme de produits en bio et biocontrôle. Il compte aussi cibler

les maraichers en proposant du matériel spécifique comme des bâches pour les serres. « Maintenant que je suis le patron, je peux travailler sur commande et m'approvisionner avec des produits dont je ne dispose pas en magasin, en seulement deux ou trois jours. Ma volonté est d'offrir de la disponibilité et de faire preuve de réactivité. » Contrairement à ce que l'on pourrait penser, reprendre le site en pleine crise sanitaire liée au Covid-19 n'a pas été une barrière pour Jérôme Albinet. Ce dernier précise d'ailleurs que son activité est considérée comme essentielle. Cette reprise, il a pu la mener à bien grâce, notamment, à la communauté de communes

Médoc Atlantique, qui l'a accompagné pour obtenir un prêt à taux zéro, lui permettant de constituer un apport financier à son projet. « Dans le cadre de sa compétence Développement économique, la collectivité a conventionné avec Gironde Initiative pour favoriser les créations d'emplois, d'activités de biens ou de services sur le territoire », déclare Sophie Lagarde, directrice générale des services adjointe à Médoc Atlantique. Plus d'un mois après la reprise, Jérôme Albinet est un patron heureux. ■



L'adhésion de l'intercommunalité à l'association Initiative Gironde a permis de faciliter l'intervention financière de cette dernière avec l'accord d'un prêt à taux zéro.

L'association est une plateforme d'initiative locale dont l'objet est de favoriser la création et le soutien des activités et des entreprises. Elle a pour objet de favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités de biens et de services nouveaux par l'appui à la création, mais aussi à la reprise ou au développement de TPE ou PME. Elle apporte son soutien par l'octroi d'un prêt personnel sans garantie ni intérêt et par un accompagnement et un suivi technique des porteurs de projets.

Poursuite du fonds de soutien aux entreprises :

Dans un contexte de crise économique engendrée par celle liée à la Covid-19, la Communauté de Communes avait délibéré en 2020 pour la mise en place d'un dispositif global de soutien et de relance, dont la création d'un fonds de soutien aux entreprises sous la forme d'une avance remboursable sur fonds propres.

Le règlement d'intervention précisait les conditions d'éligibilité et une convention de partenariat a été conclue avec l'association Gironde Initiative pour la mise en place et le suivi de l'aide auprès des entreprises du territoire.

MEDOC ATLANTIQUE
Communauté de Communes
De l'estuaire à l'océan !

FONDS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

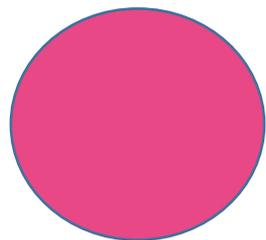
La Communauté de Communes a décidé la mise en place d'un fonds de soutien aux entreprises dont l'activité a été impactée par la crise sanitaire et économique liée à la Covid-19.

- ❑ **Un prêt à taux zéro sans garantie** → 2 000 à 15 000€ - Remboursable en 3 ans (avec la possibilité d'un différé de 12 mois maxi) soit 4 ans au total
- ❑ **Pour les entreprises n'excédant pas 5 ETP** (Equivalent Temps Plein) **et compris les auto-entrepreneurs** et ayant leur siège social ou l'établissement principal implanté sur une des 14 communes de la Communauté de Communes

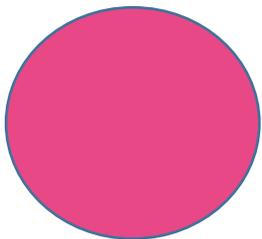
Une demande en ligne directement auprès de la plateforme d'Initiative Gironde : <http://www.initiative-gironde.com/cdc-medoc-atlantique-fonds-de-soutien-aux-entreprises.html> sur laquelle les **conditions d'éligibilité** sont consultables.

Initiative gironde

- Carcans
- Grayan-et-l'Hôpital
- Hourtin
- Jau-Dignac-et-Loirac
- Lacanau
- Le Verdon
- Naujac-sur-Mer
- Queyrac
- Saint-Vivien-de-Médoc
- Soulac-sur-Mer
- Talais
- Valeyrac
- Vendays-Montalivet
- Vensac



Entreprise	Commune	Activité	Décision	Montant accordé	Durée remboursement
VTC CASSOU	Lacanau	Transport de personnes en taxi	Favorable	5 000€	36 mois (12 mois différé)
Métamorphose Habitat	Vendays-Montalivet	Bâtiment – Rénovation intérieure	Favorable	7 500€	36 mois (12 mois différé)
ST Climbing	Carcans	Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisir	Favorable	15 000€	36 mois (12 mois différé)
Vigne Authentique	Talais	Transport de personnes	Favorable	7 500€	36 mois (12 mois différé)
La Dame de Cœur	Soulac	Hôtel – Bar - Restaurant	Favorable	15 000€	36 mois (12 mois différé)
Photo Evasion	Carcans	Photographe	Demande réorientée	-	-
Ericycles	Soulac	Vente – Réparation – Location vélos	Favorable	15 000€	36 mois (12 mois différé)
La Cave d'Olive	Carcans	Cave	Favorable	12 000€	36 mois (12 mois différé)
Total	-	-	-	77 000€	-



En 2021, un 2nd Comité technique composé notamment de représentants des chambres consulaires, d'experts comptables et de banquiers, s'est réuni pour examiner les demandes des entreprises. 8 dossiers ont été acceptés pour un montant total cumulé de 77 000€ concernant 5 communes (Carcans, Lacanau, Vendays-Montalivet, Soulac-sur-Mer, Talais) et 6 secteurs d'activité (Commerce, Construction, Enseignement, Hébergement et Restauration, Transports, Services à la personne)

Projet de FABLAB d'Hourtin :

Le projet de FabLab d'Hourtin a été présenté à l'occasion du Petit Ramdam des Tiers-lieux en Médoc organisé le 17 novembre 2021 sur la commune. Porté par l'association AltrnLab créée par 2 jeunes Hourtinais, l'objectif est tout à la fois de dynamiser le territoire, d'encourager le partage des connaissances, de développer la création de lien social et de relocaliser des moyens de production.

Le FabLab est un lieu de travail partagé, un espace de créations matérielles de simples objets jusqu'au prototypage, de découverte, de sensibilisation, de formation numérique, de mutualisation des ressources (compétences et équipements), ...

La Communauté de Communes, en contact avec les porteurs de projet dès le mois d'avril 2021, a organisé une 1^{ère} réunion de présentation le 5 octobre 2021 avec le Cluster composite, la Région, le Département et le Réseaux des Tiers-Lieux en Médoc.

Le projet a été présenté en Commission développement économique le 30 novembre 2021.



#ENTREPRENEURS #ARTISANS
#ARTISTES #SCOLAIRES
#CITOYENS

ATELIERS & MAKERS

FABRIQUER ET EXPÉRIMENTER
DANS LES TIERS-LIEUX

Mercredi 17
novembre

9h
—
17h

Salle d'animation
Hourtin port

OUVERT
À TOUS

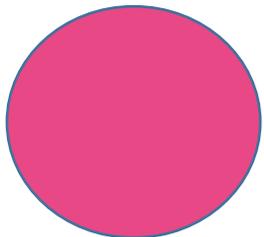
petit ramdam
des tiers-
lieux
médocains

TABLES RONDES / DÉMONSTRATIONS

Médoc
tiers-lieux
medoc-tierslieux.fr



infos & inscription gratuite >>> medoc-tierslieux.fr

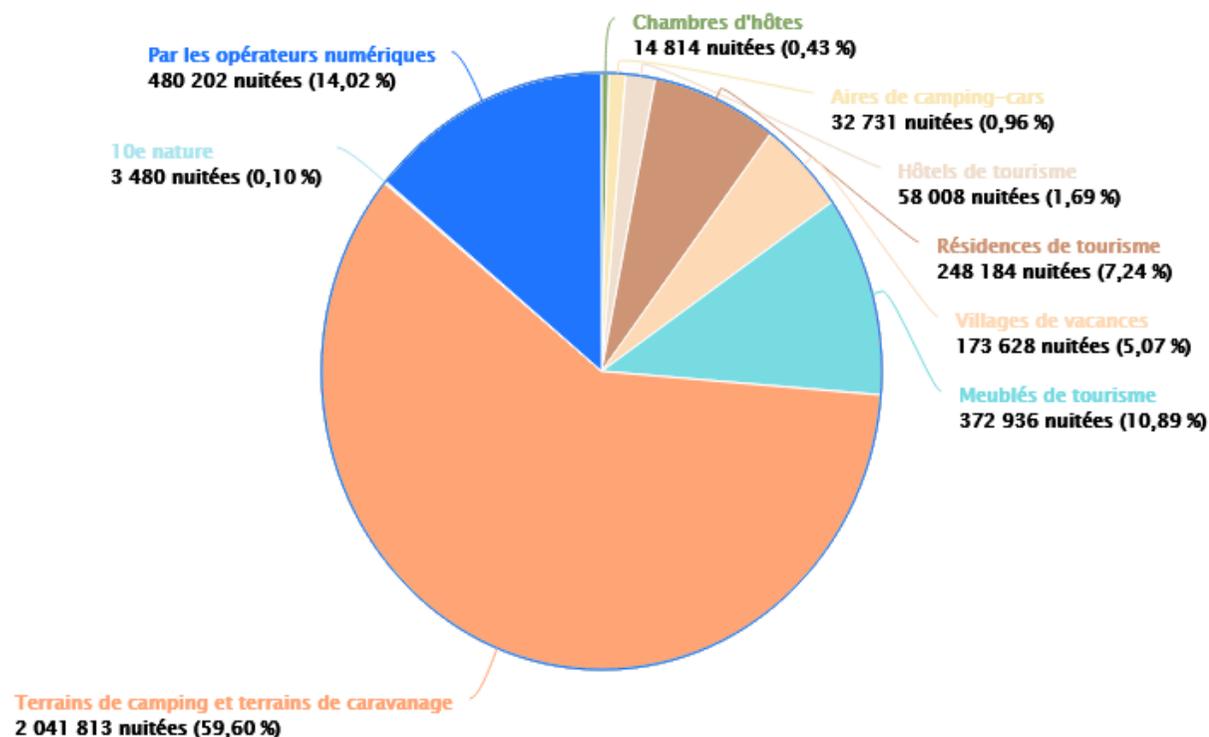


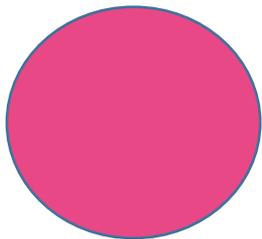
Statistique pour la période : janv. 2021 - déc. 2021

Le Tourisme :

Nombre de nuitées déclarées en direct et par les opérateurs numériques

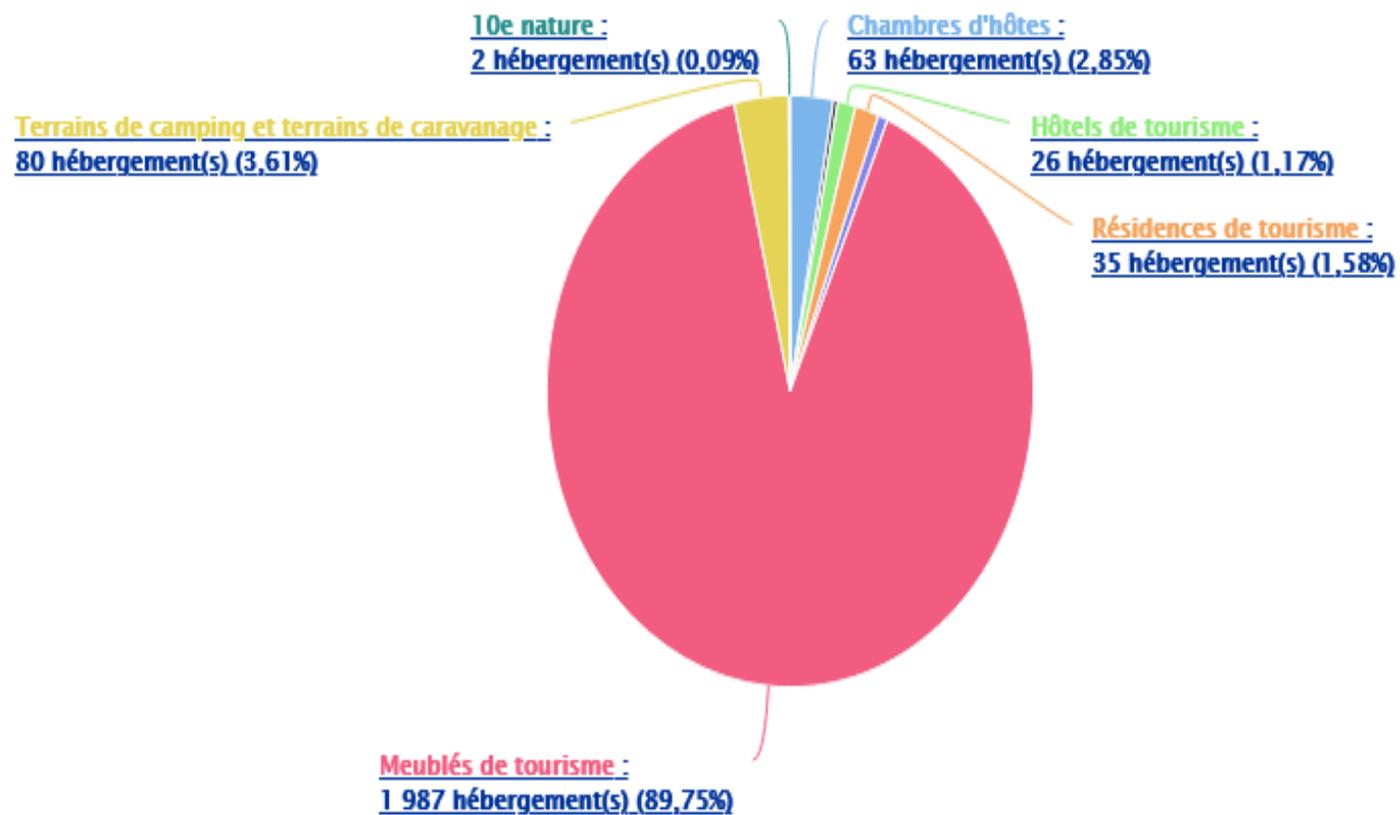
Total : 3 425 796 nuitées

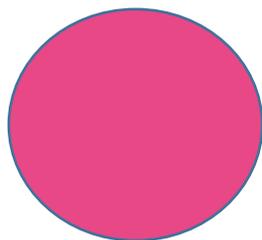




Hébergements actifs par nature d'hébergement

Nombre d'hébergements : 2 214

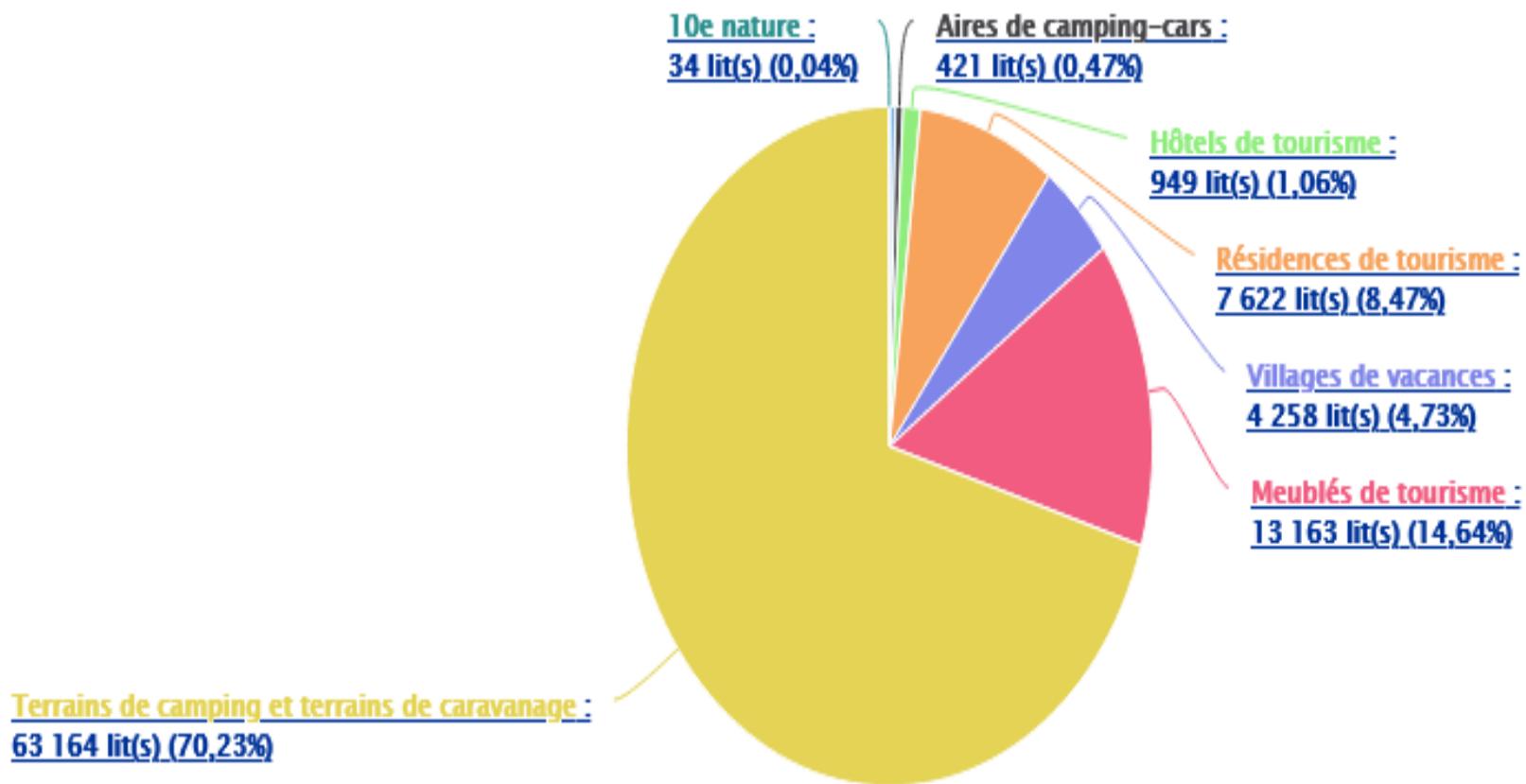


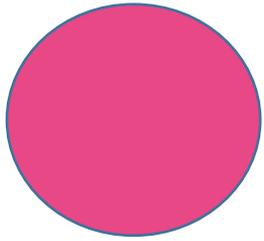


Hébergements actifs par nature d'hébergement



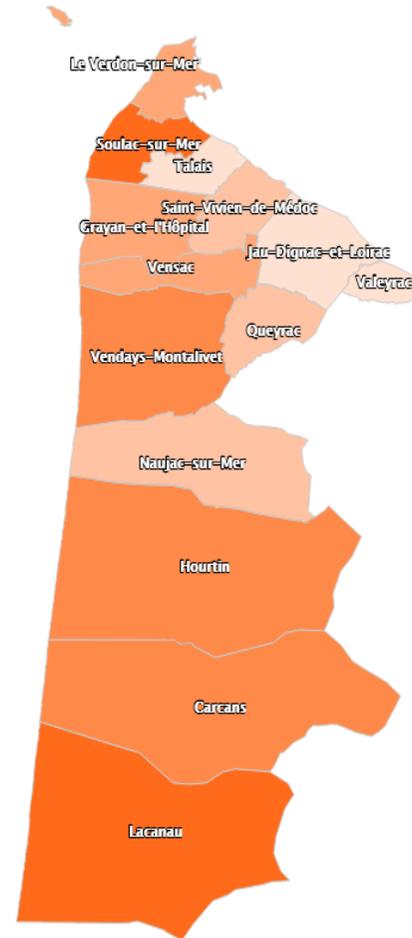
Nombre de lits : 89 937





Nombre total d'hébergeurs

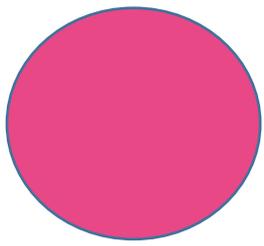
Communauté de Communes Médoc Atlantique - janv. 2021 - déc. 2021



Nombre total d'hébergeurs (Cliquer sur la légende)

Classes :

- <= 16 hébergeurs
- 18 - 26 hébergeurs
- 41 - 56 hébergeurs
- 154 - 258 hébergeurs
- >= 368 hébergeurs



PHARE DE CORDOUAN

INSCRIPTION AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

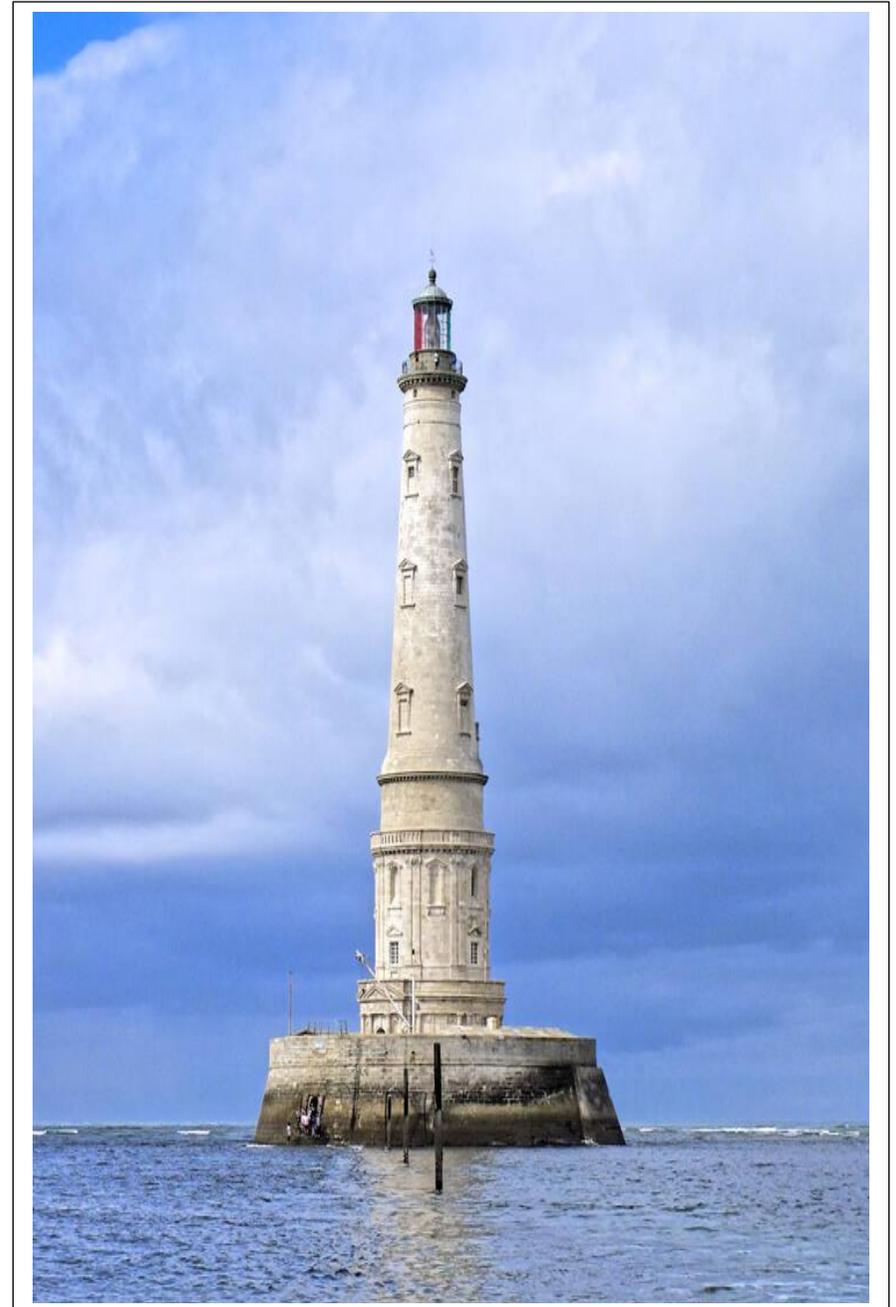
L'inscription du Phare de Cordouan au patrimoine mondial de l'Unesco a été validée le 24 juillet 2021 par le Comité national des biens français du patrimoine mondial, sur la base des deux critères suivants : un chef-d'œuvre du génie créateur humain et un symbole des grandes phases de l'histoire des phares du monde.

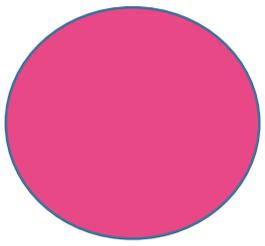
La candidature du phare de Cordouan était portée depuis 2016 par l'Etat et le SMIDDEST (Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire), qui regroupe depuis 2010 tous les acteurs du territoire, l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, les départements de la Charente-Maritime et de la Gironde, les communes et intercommunalités concernées.

Situé sur la parcelle n°1 de la commune du Verdon-sur-Mer, le phare de Cordouan a été construit il y a plus de quatre siècles (1584-1611) sur un îlot rocheux en pleine mer, à l'entrée de l'Estuaire de la Gironde, formé par la confluence de la Garonne et de la Dordogne.

Visible depuis le front de mer de Soulac-sur-Mer et l'extrémité de la Pointe de Grave, le phare éclaire depuis 1611 l'embouchure de l'Estuaire de la Gironde. Il constitue une porte d'entrée sur le territoire de la Communauté de Communes.

Seul phare en mer au monde encore en activité, habité en permanence par des gardiens et ouvert à la visite, il est considéré comme une merveille d'architecture et un symbole de l'innovation technologique.





Sécurité des plages :

L'organisation du service mutualisé de la surveillance des plages concerne 3 communes de la CdC. (Hourtin, Carcans et Lacanau). La surveillance s'étend sur 13 postes de secours pour 16 zones de baignade surveillées (9 zones océanes et 7 lacustres)

Création d'emplois saisonniers :

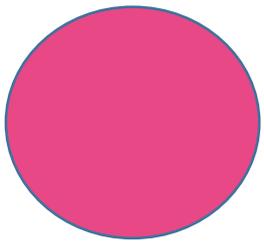
- 105 sauveteurs aquatiques civils lors des sélections conduites par le SIVU 33.
- Renfort de 12 MNS-CRS du 1^{er} juillet au 28 août 2021. (3 sur Hourtin plage, 4 sur Carcans plage, 5 sur Lacanau Centre).

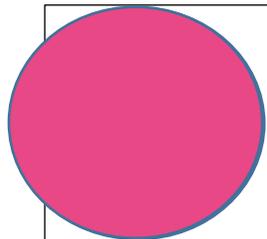
Mise en place de 2 journées de formation pour les nouveaux sauveteurs afin d'appréhender les techniques et la coordination de la surveillance, spécifique au littoral girondin.

La planification de plusieurs matinées d'information avec visite des postes de secours, sur les dangers du littoral, et les bons comportements à destination des élèves de CM2 des communes concernées par la mutualisation.

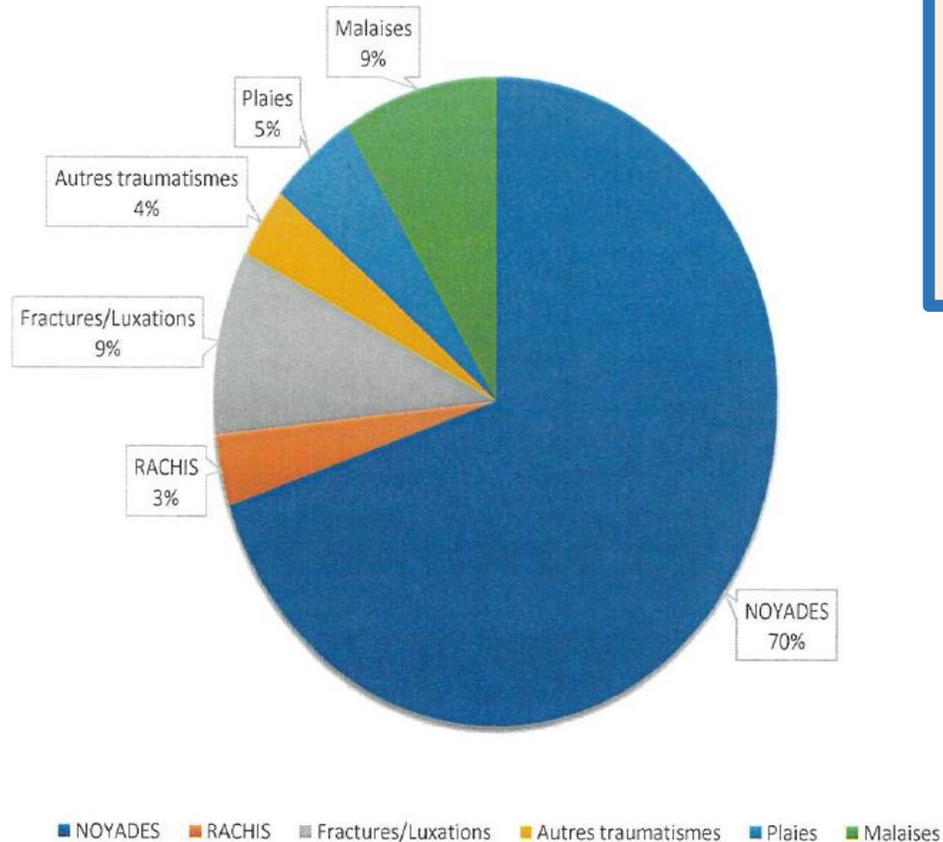
Statistiques et étude des secours et sauvetages sur les communes de Lacanau, Carcans et Hourtin :

Pour rappel, sur la saison 2021, 459 actions de sauvetage avaient été réalisées. 75% victimes avaient entre 11 et 25 ans, 45% habitaient le département de la Gironde.



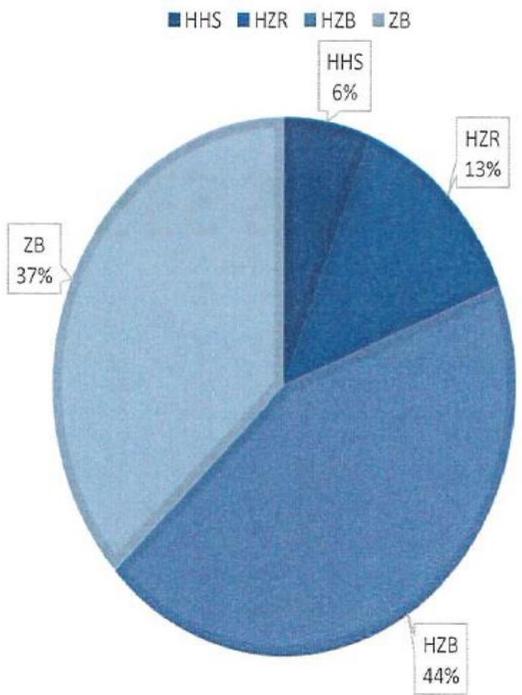


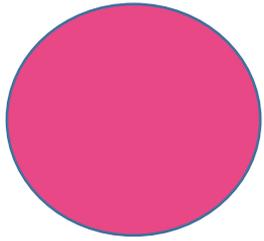
Activité des postes de secours



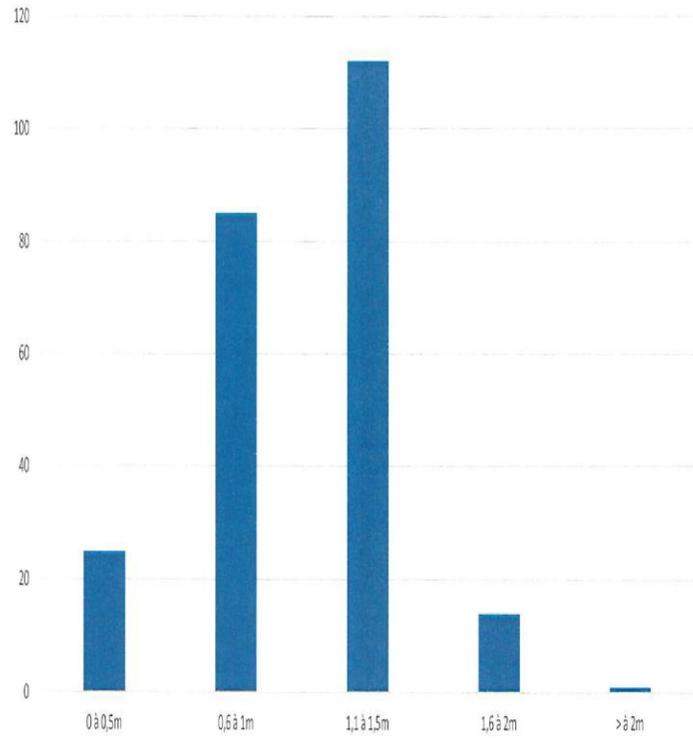
Légende :
HHS : Hors Heures de Surveillance
HZR : Hors Zone Réglementée
HZB : Hors Zone de Baignade
ZB : Zone de Baignade

LIEU DES INTERVENTIONS DE SAUVETA

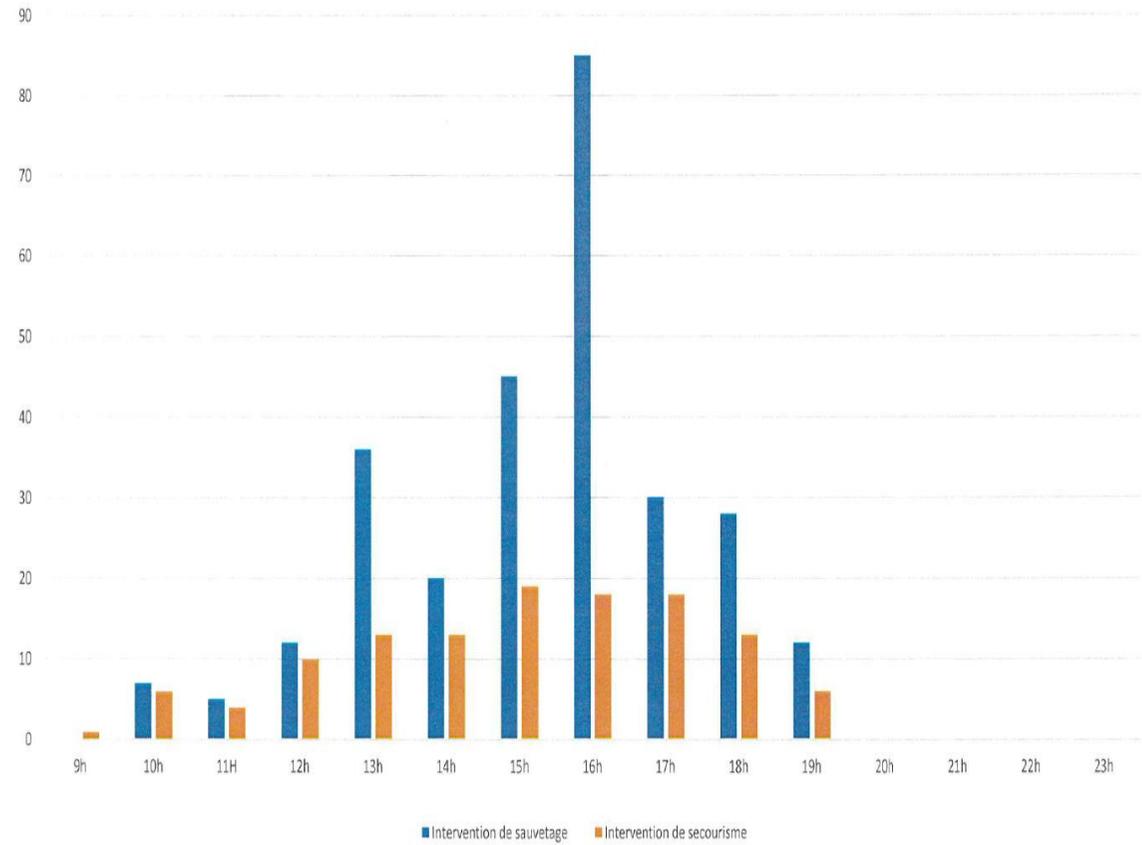


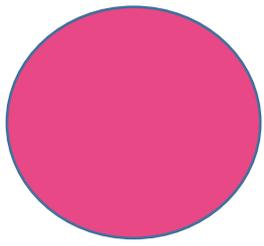


Interventions selon l'état de la mer

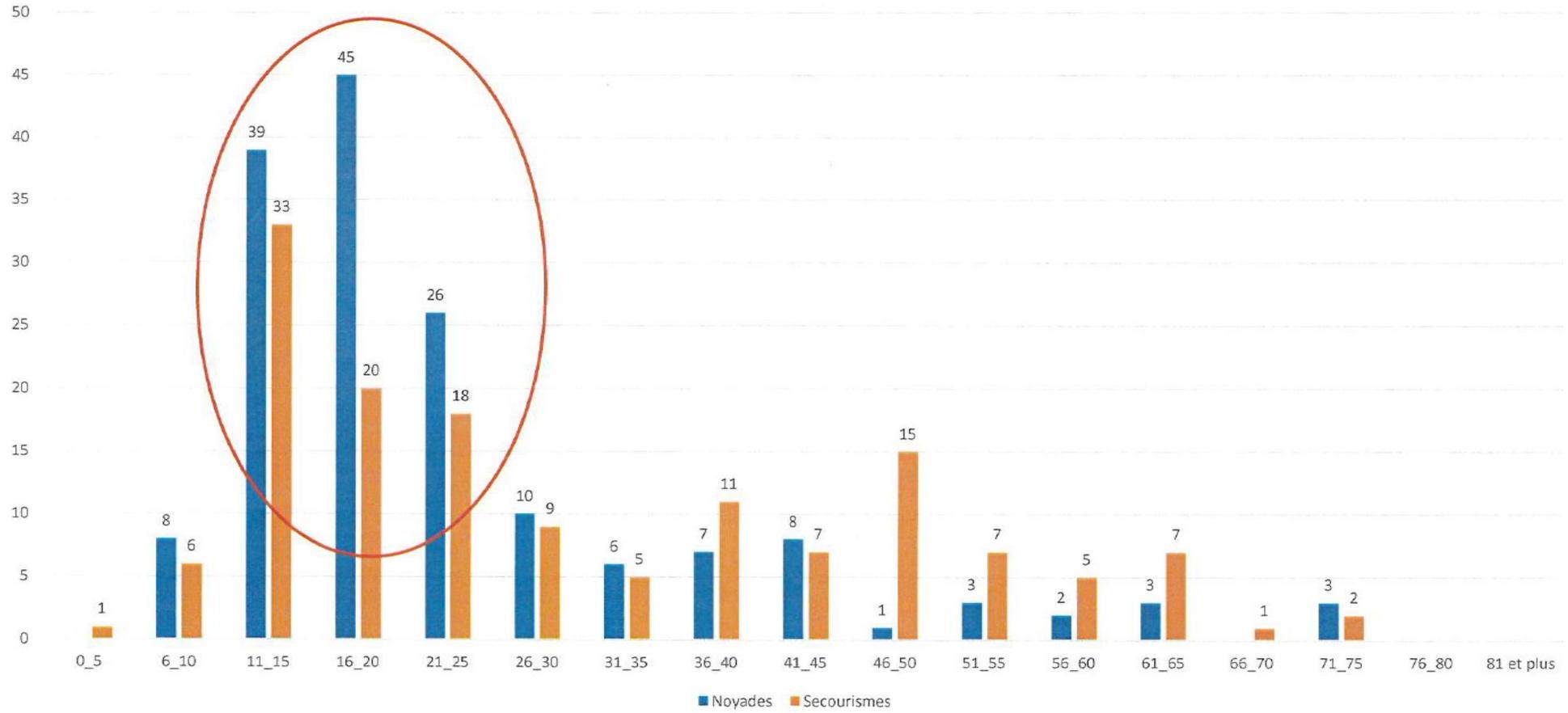


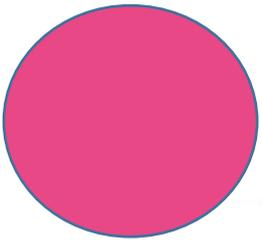
Horaires des interventions



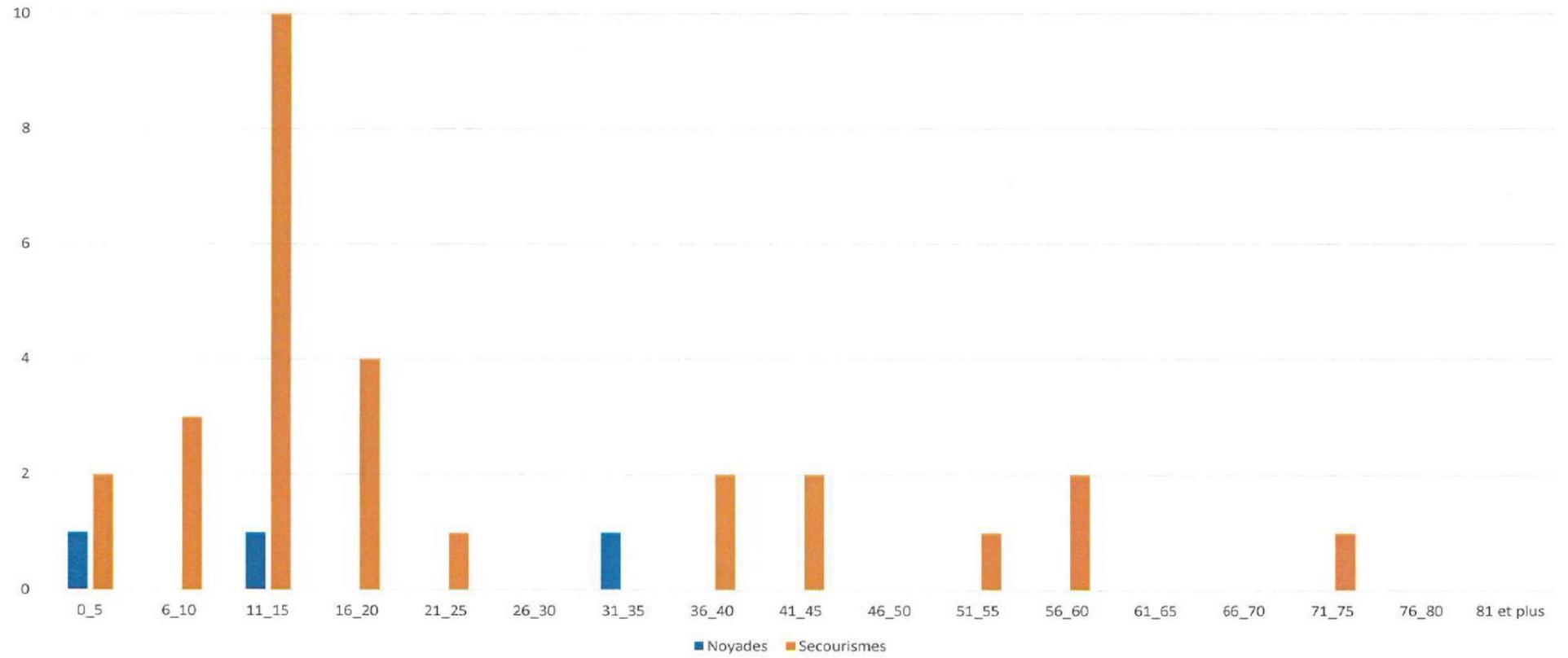


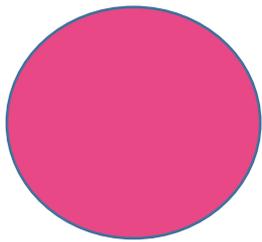
Age des victimes



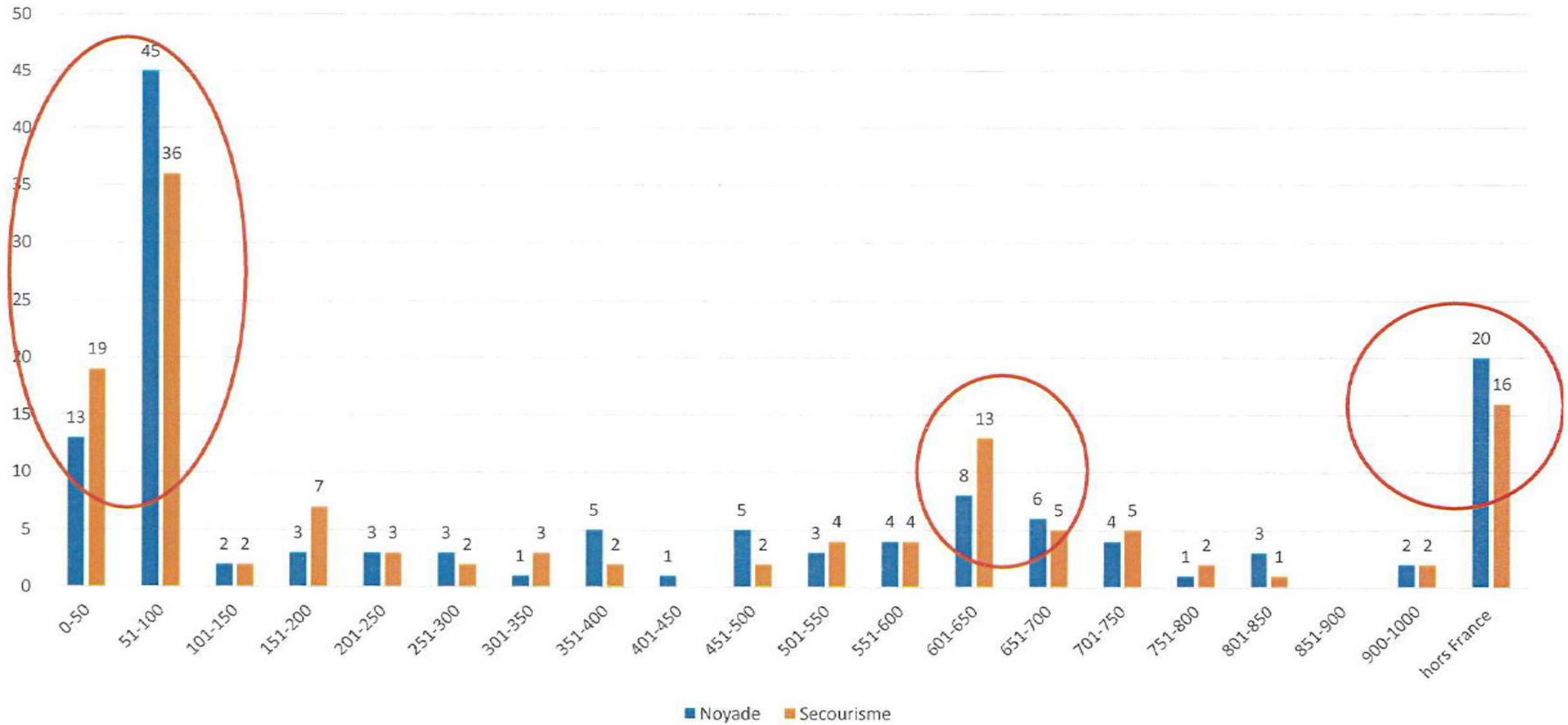


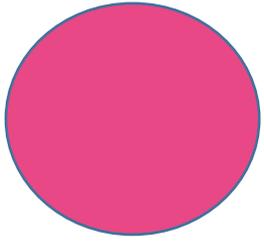
Accidents sur les baignades lacustres



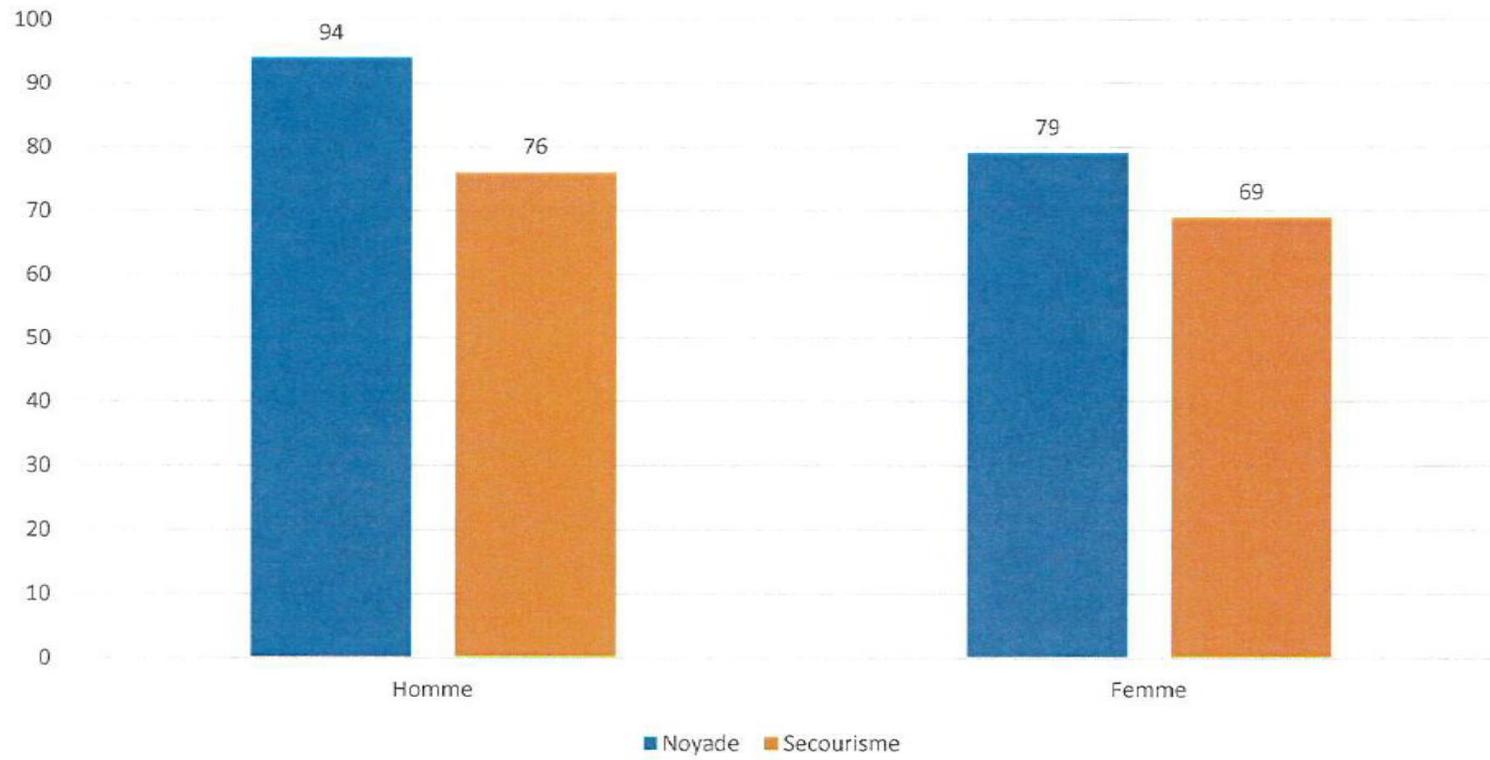


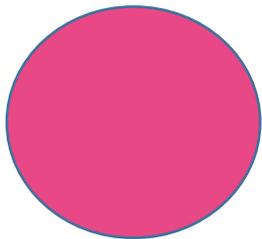
distance entre la résidence principale des victimes et la plage





Genre des victimes





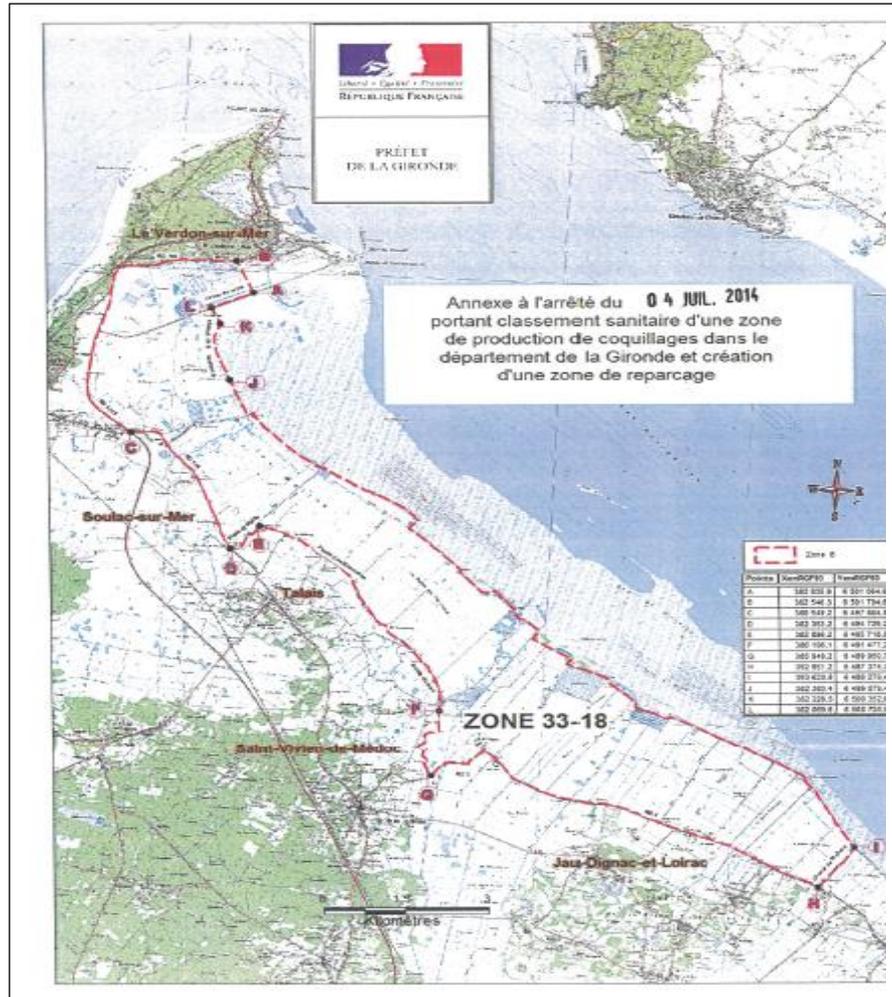
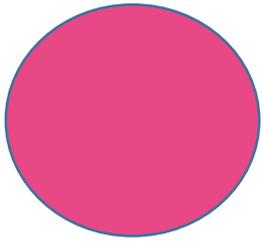
L'Ostréiculture :

- LES INSTITUTIONS DE LA CdC MEDOC ATLANTIQUE

- **La Commission Aquaculture et Ostréiculture**, présidée par Jean-Pierre DUBERNET avec la participation active de Franck LAPORTE est composée des élus de la Communauté de communes et /ou des communes membres de l'intercommunalité, des professionnels aquacoles et ostréicoles, des services de l'Etat (DDTM, DDPP, IFREMER), du Comité Régional Conchylicole d'Arcachon Aquitaine (CRCAA : organisme représentant les professionnels ostréicoles), du Grand Port Maritime de Bordeaux, de CAPENA (Centre pour l'Aquaculture, la Pêche et l'Environnement en Nouvelle-Aquitaine), le CPIE Médoc, le Parc Naturel Régional, etc.
En fonction des thèmes abordés, d'autres intervenants peuvent être conviés à la commission.
- **Le Groupe de Travail Technique**, coordonné par la Communauté de communes, réunit les professionnels aquacoles et ostréicoles du territoire pour évoquer les besoins et attentes de ces derniers, travailler sur leurs problématiques en conviant les partenaires compétents et faire un point technique et /ou scientifique sur les dossiers (le Ruppia, le concours général agricole du Salon de l'Agriculture de Paris, la communication à mettre en œuvre autour de la filière ostréicole en Médoc, etc.).
Les partenaires conviés régulièrement sont le CRCAA, CAPENA et le CPIE MEDOC.

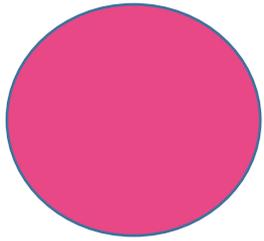
- LES THEMES TRAITES EN 2021

- **La situation des professionnels ostréicoles et aquacoles :**
Chaque année, il est demandé dans le cadre de la commission aquaculture et ostréiculture aux 6 exploitations du territoire, de faire un constat sur leurs productions, la mortalité, les ventes et / ou les difficultés rencontrées.
Ainsi lors de la commission du 10 mars 2021, les producteurs ont fait un point sur leur activité en 2020 et au 1^{er} trimestre 2021.
Concernant la production d'huitres, certaines fermes n'ont pas subi de mortalité importante, d'autres ont connu une période critique entre mai et juillet liée à la hausse excessive de la température de l'eau. Enfin, une exploitation a connu une mortalité des huitres jusqu'au mois de novembre représentant une perte lissée sur l'année de 20% du stock.



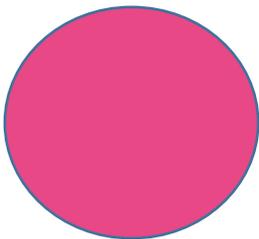
S'agissant de la situation économique des exploitations, les professionnels ont expliqué que les ventes aux restaurants ont considérablement chuté, voir pour certains, disparu, en raison des confinements successifs liés au COVID-19 qui imposaient une fermeture des restaurants, et en conséquence, une perte de recettes.

Néanmoins, tous ont constaté une fidélisation de leur clientèle locale voire une augmentation de leurs ventes sur les marchés. D'autres ont profité de ce contexte pour développer des partenariats avec la grande distribution.



Cartographie des 6 exploitations aquacoles et ostréicoles du territoire Médoc Atlantique





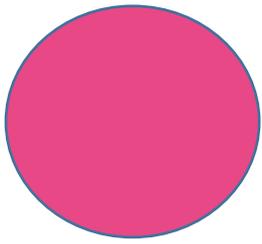
- La problématique du ruppia :

Il s'agit d'une plante invasive mais protégée qui se développe dans les marais médocains et pose problème aux exploitants pour développer leurs productions en particulier celle de gambas. C'est la raison pour laquelle la Communauté de communes a mis en place avec les professionnels et CAPENA, un protocole scientifique pour les années 2020-2021 et 2022 afin de comprendre ce phénomène et limiter le développement de cette plante dans les marais. Ainsi, il est proposé entre autres aux aquaculteurs de réaliser des assecs de leurs marais pour limiter la prolifération des graines de Ruppia.



Coût du programme sur le Ruppia :

ANNÉES	COÛT TOTAL DES DEPENSES AFFECTÉES AU MEDOC PAR CAPENA	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE LA CC MEDOC ATLANTIQUE
2020	18 158,52€	8000€
2021	13 557,60€	6000€
2022	13 557,60€	6000€



- **Un début de labellisation des huîtres affinées en Médoc à travers la marque PARC :**

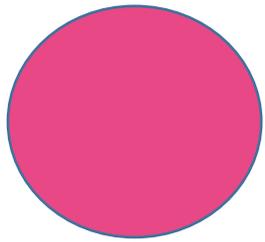
Le Parc Naturel Régional du Médoc (PNR Médoc) propose de mettre en valeur les atouts du Médoc et notamment des produits ou des savoirs-faires emblématiques du territoire médocain. Ainsi, le PNR a contacté la Communauté de Communes en vue de proposer aux professionnels ostréicoles de « labelliser » les Huîtres du Médoc et leur marais avec la marque Valeur Parc. Les fermes ostréicoles du territoire Médoc Atlantique ayant exprimé leur intérêt, ils travaillent avec le PNR sur un référentiel national pour l'affinage des Huîtres.

- **La réhabilitation des marais du Conseiller sur les terrains du Grand Port Maritime de Bordeaux :**

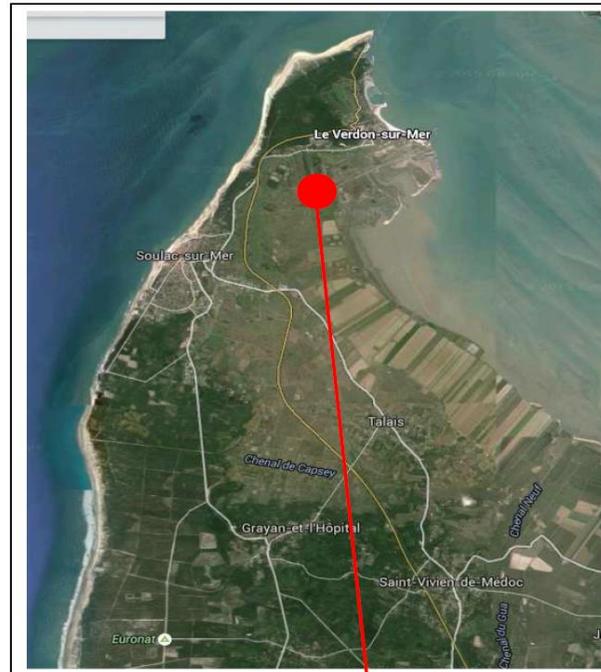
Le projet vise à réouvrir et exploiter 5 hectares de marais répartis sur 7 bassins et peut accueillir deux exploitants. Après un appel à projet infructueux, le 2^{ème} appel à projet lancé dans l'été 2021 a permis d'aboutir à l'audition de deux candidats lors d'une commission consultative d'examen qui s'est réunie le 16 septembre 2021 à Soulac-sur-Mer. Un des candidats a finalement décidé de ne pas donner suite.

Seule la ferme de Neyran exploitée par Hugo BERTIGNY et Jean-Jacques ROUX a maintenu sa candidature pour exploiter dans un premier temps une partie du site afin d'élargir leur production ostréicole, développer leur production de Gambas et envisager une production de truite sur le site.

Le Grand Port Maritime de Bordeaux a finalement décidé d'attribuer à l'exploitant, l'ensemble des bassins du marais du Conseiller.

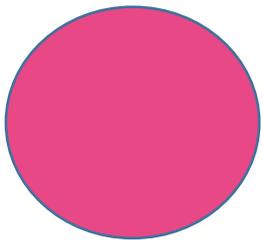


LOCALISATION DU SECTEUR D'ETUDE AU VERDON

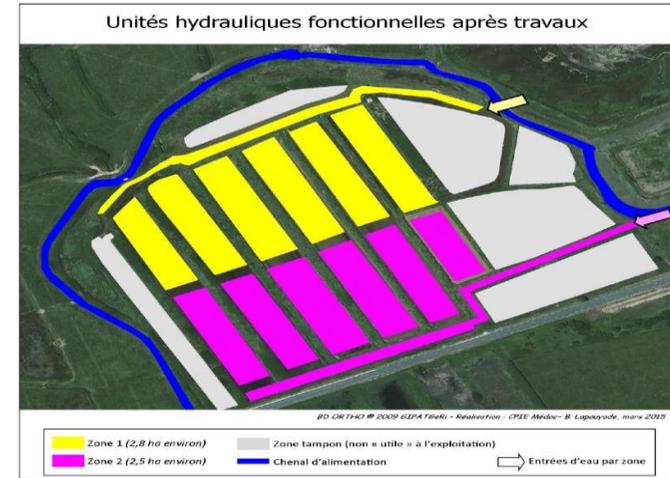


Périmètre de gestion des Espaces Naturels du GPMB (655 ha)



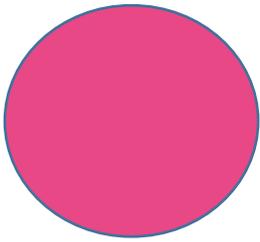


Localisation des bassins ostréicoles du Verdon-sur-Mer



Plan de présentation des lots du marais du Conseiller (le CPIE Médoc)





AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Aménagement durable des stations Nord Médoc

L'ANNEE 2021 → LANCEMENT DE LA DEMARCHE ET VALIDATION DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

Rappel du contexte :

La Communauté de Communes Médoc Atlantique (CCMA), en partenariat avec le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Littoral Nouvelle-Aquitaine s'est engagée avec les communes du **Verdon-sur-Mer**, de **Soulac-sur-Mer**, de **Grayan-et-l'Hôpital** et de **Talais** dans une démarche intitulée « Aménagement Durable des Stations Nord Médoc ».

Cette démarche inédite à l'échelle de **4 communes** a pour objectif la modernisation de l'accueil touristique dans toutes ces acceptations (équipements, services, valorisation du patrimoine architectural et paysager, mobilités, ...).

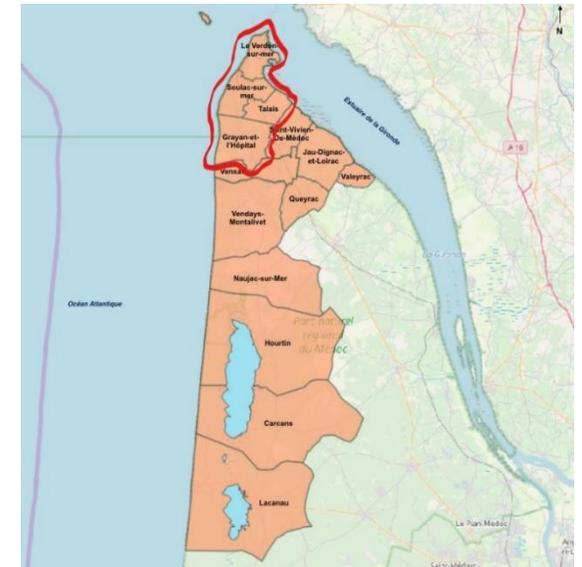
Elle doit permettre d'encadrer **le développement futur du territoire** en prenant en compte les différents enjeux économiques, touristiques, environnementaux et urbains.

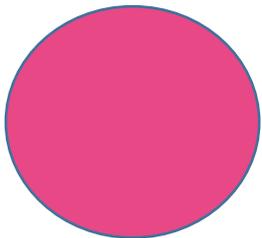
Présentée le 28 février 2020 devant le comité d'expertise du GIP Littoral Nouvelle-Aquitaine, la candidature ADS Nord Médoc a été validée en conseil d'administration le 29 avril 2020 et, une convention de partenariat a été signée avec la CCMA.

La réalisation d'un 1^{er} **Diagnostic** et **Positionnement Touristique du Territoire** a permis le lancement d'une consultation.

Après analyse des offres et auditions des 2ers candidats au mois de décembre 2020 et janvier 2021, le groupement d'étude porté par le cabinet « **D'une Ville à l'Autre** » a été retenu. Il est constitué des membres suivants : **D'une Ville à l'Autre** (Mandataire) - **CASAGEC** : Etudes environnementales - **CITEC** : Etudes mobilités - **ESPITALIE CONSULTANTS** : Stratégie tourisme - **LULI** : Etudes socio-urbaines

Coût de l'étude : 105 575 € ht





Financements attendus :	Montants HT (Taux d'intervention en %)
Région Nouvelle-Aquitaine	42 230€ (40%)
Etat (FNADT)	31 672,50€ (30%)
Caisse des dépôts de la Nouvelle-Aquitaine (<i>GIP Littoral Nouvelle Aquitaine au titre de la convention passée avec la CDNA</i>)	10 557, 50€ (10%)
Communauté de Communes Médoc Atlantique	21 115€ (20%)
TOTAL	105 575€ (100%)

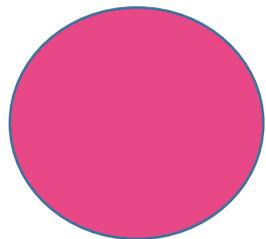
Déroulement :

L'étude ADS Nord Médoc se décompose en deux phases successives avec en **phase 1** le diagnostic du territoire et le positionnement touristique des communes, venant confirmer et affiner les différents enjeux par un travail de terrain et d'enquête approfondi et, en **phase 2** une étude de programmation urbaine décomposée autour de plusieurs scénarii.

15 juin 2021 → **1^{er} Comité de Pilotage** : Lancement officiel de la démarche sur la commune du Verdon-sur-Mer.

Du 5 au 9 juillet 2021 : Semaine de concertation (Journées communales) → Recueillir la perception et le discours des participants locaux du territoire.

Pour cette première phase d'étude, **une semaine de concertation** a été organisée afin de recueillir le discours et le vécu des différents acteurs du territoire. Historiens, artisans du tourisme, commerçants, partenaires publics, habitants, élus, tous étaient présents pour faire part de leur connaissance du territoire Nord Médoc.



Journée communale du Lundi 5 juillet 2021- Soulac-sur-Mer



Journée communale du Mardi 6 juillet 2021 Grayan-et-l'Hôpital

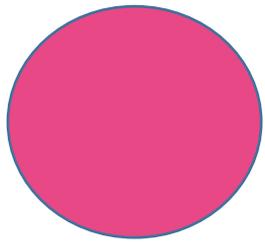


Journée communale du Jeudi 8 juillet 2021- Le Verdon-sur-Mer



Journée communale du Vendredi 9 juillet 2021 Talais





Les journées communales se sont déroulées autour de 3 temps successifs :

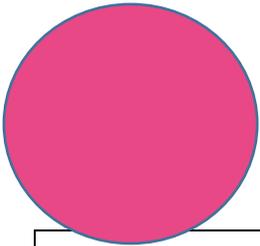
- Ateliers thématiques le matin
- Diagnostic en marchant l'après-midi
- Concertation in situ le soir

Les Ateliers ont été organisés autour des 4 thématiques suivantes :

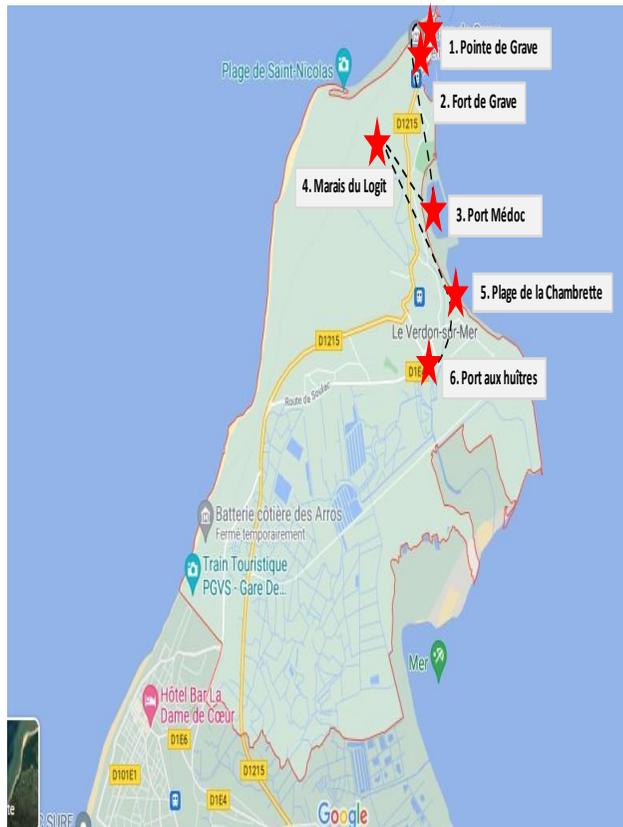
- Vivre sur le territoire
- Se déplacer sur le territoire
- Les enjeux touristiques
- La question du paysage et de l'environnement associée.

Le diagnostic en marchant a permis de parcourir 25 sites à enjeux sur les 4 communes :





**Circuit Diagnostic en marchant – Commune du Verdon-sur-Mer
Le 8 juillet 2021**



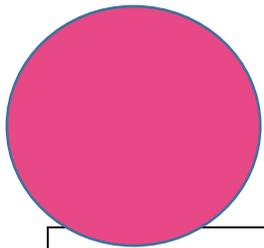
Conception / Réalisation : Communauté de Communes Médoc Atlantique, 2021
Source : Google Maps 2021

27/07/2021

**Circuit Diagnostic en marchant – Commune de Soulac-sur-Mer
Le 5 juillet 2021**



Conception / Réalisation : Communauté de Communes Médoc Atlantique, 2021
Source : Google Maps 2021



**Circuit Diagnostic en marchant – Commune de Grayan-et-l’Hôpital
Le 6 juillet 2021**

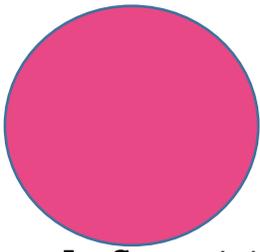


Conception / Réalisation : Communauté de Communes Médoc Atlantique, 1
Source : Google/Mapas 2021

**Circuit Diagnostic en marchant – Commune de Talais
Le 9 juillet 2021**



Conception / Réalisation : Communauté de Communes Médoc Atlantique, 2021
Source : Google/Mapas 2021



La Concertation in situ s'est tenue au moyen de stands installés sur chaque commune et à l'appui de différentes cartographies thématiques et aériennes pour **recueillir le point de vue des habitants** et des usagers et, les interroger sur les enjeux du territoire.

4 lieux ont accueilli des stands en soirée : le marché municipal de Soulac-sur-Mer, le parking du SPAR à Grayan-et-l'Hôpital, la plage de la Chambrette au Verdon-sur-Mer et le petit Port à Talais.

La phase 1 a permis de révéler les thématiques et les sites à enjeux qui seront priorisés pour proposer **une planification dans le temps et dans l'espace des actions à engager** afin de mettre en œuvre un projet d'aménagement cohérent et durable.

18 octobre 2021 → 1^{er} Comité technique : Premiers échanges entre tous les techniciens des structures partenaires pour valider le diagnostic affiné lors des journées communales

7 décembre 2021 → 2^{ème} Comité de pilotage : Synthèse et validation du diagnostic et des premières pistes d'orientations.

Entretien des plans plages :

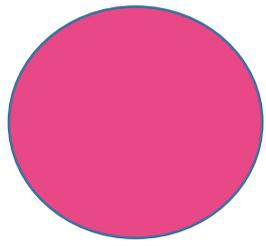
Entretien des plans plages communaux :

- Carcans : 93 423 €
- Lacanau : 241 361 €
- Hourtin : 106 307 €

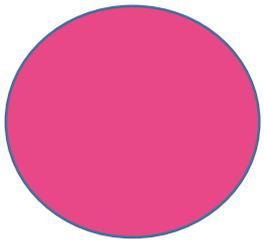
Subventions aux équipements touristiques en forêt domaniale :

- Carcans : 78 096 €
- Lacanau : 115 993 €
- Hourtin : 66 898 €

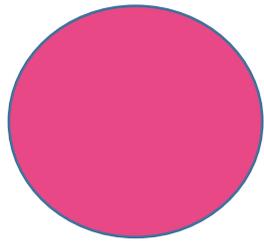
Autres travaux :



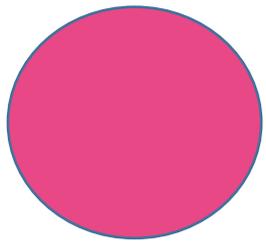
Ancien casino de Soulac-sur-Mer, aménagement de la salle du 1^{er} étage en tiers lieu pour un montant de 17 846 €.



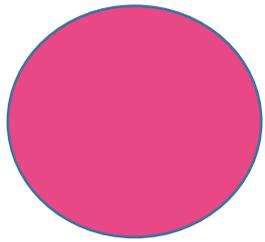
Réhabilitation de l'Office de Tourisme de Soulac-sur-Mer pour un montant de 64 543.91 €.



Travaux d'entretien annuel des routes et des pistes cyclables de Médoc Atlantique ; point à temps, purges superficielles, renforcement des accotements.
Cout des travaux : 69 677 €.

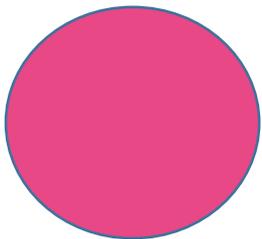


Travaux de réfection de voiries intercommunales, portion de la route de la Castillonnaise sur les communes de Talais et de Saint-Vivien-de-Médoc, cout de l'opération : 242 856 €.

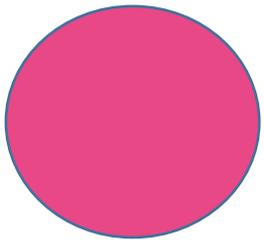


Transformation d'un ancien restaurant en pôle voile, Anse de la Chambrette au Verdon-sur-Mer.

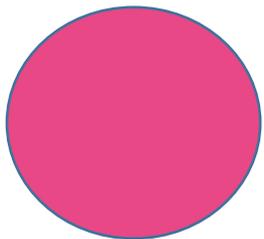
Démolition, VRD, gros œuvre, charpente, couverture zinguerie, étanchéité, menuiseries extérieures, électricité, plomberie, ventilation, plâtrerie, menuiserie bois, carrelage, revêtement de sol, faïences, peintures, serrurerie = 39 523 €.



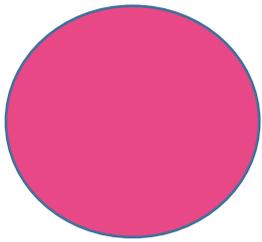
Coworking de Lacanau, travaux de réfection des sanitaires et de la toiture pour 10 646 €.



Construction d'un nouveau poste de secours à Maubuisson, cout de l'opération : 189 499 €



Travaux de réaménagement d'une maison en relais petite enfance à Soulac-sur-Mer pour un montant de 7 536 €.



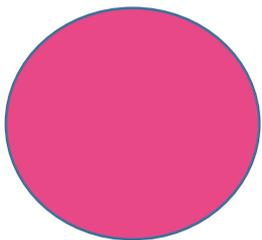
Sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Médoc Atlantique, le SDEEG a mis en valeur le phare de Jau-Dignac -et-Loirac. Des projecteurs à gobos ont été installés, et une rénovation de l'éclairage d'ambiance existant a été réalisée. Ces projecteurs à gobos permettent d'éclairer en flux croisés depuis la base jusqu'à la coursive du phare, tout en limitant la pollution lumineuse.

Les mots d'ordre pour cette réalisation ont été, mise en valeur, technicité et sobriété.

Le phare émerge par la lumière dans un environnement unique. Une belle icône pour la zone Médoc Atlantique.

Cout de l'opération : 23 544 €.





LES MARCHES PUBLICS

L'attribution des marchés

TYPE DE MARCHÉ	SERVICE CDC	Réf marché	N°du marché	REFERENCE ACA MARCHÉ SUBSEQUENT	FORME DU MARCHÉ	MONTANT ANNUEL MIN €TTC AC	MONTANT ANNUEL MAXI €TTC AC	TITRE DU MARCHÉ	N° DU LOT	TITRE DU LOT	TITULAIRES DU MARCHÉ	MONTANT DU MARCHÉ €TTC
PRESTATION INTELLECTUELLE	DEV. ECONOMIQUE	21.01X	21.01X		MARCHÉ ORDINAIRE			ADS Nord Médoc			Groupement DVA - CASAGEC INGENIERIE - CITEC - CELINE LOUDIER MALGOUYRES LULI - MARC ESPITALIE	126 690,00 €
TRAVAUX	GEMAPI	21.02	21.02A		ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE	240 000,00 €	420 000,00 €	Travaux de confortement dunaire par rechargement en sable	1	Plage Sud de Soulac-sur-Mer	BUESA SAS	239 588,40 €
TRAVAUX	GEMAPI	21.02	21.02B		ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE	96 000,00 €	240 000,00 €	Travaux de confortement dunaire par rechargement en sable	2	Plage centrale de Vendays-Montalivet	ROLLIN	91 192,32 €
PRESTATION INTELLECTUELLE	GEMAPI	21.03	21.03A		ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE		36 000,00 €	Suivi topographique du littoral médocain du Verdon à Carcans	1	Levés topo printaniers et analyse diachronique des évolutions du littoral	CASAGEC INGENIERIE	25 980,00 €
PRESTATION INTELLECTUELLE	GEMAPI	21.03	21.03B		ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE		30 000,00 €	Suivi topographique du littoral médocain du Verdon à Carcans	2	Levés ponctuels pre/post tempêtes	PARALLELE 45	1 128,00 €

PRESTATION INTELLECTUELLE	ENFANCE JEUNESSE	21.04	21.04X		MARCHE ORDINAIRE			Réalisation d'une étude d'impact relative à la création de pôles petite enfance sur les communes de Soulac-sur-Mer et de Vendays-Montalivet			ESPELIA SAS	25 935,00 €
PRESTATION INTELLECTUELLE	GEMAPI	21.05	21.05A		MARCHE ORDINAIRE			Bathymétrie et inventaires naturalistes sur le littoral Nord Médocain	1	Levé bathymétrique du littoral de Vensac et de Vendays-Montalivet	PARALLELE 45	20 400,00 €
PRESTATION INTELLECTUELLE	GEMAPI	21.05	21.05B		MARCHE ORDINAIRE			Bathymétrie et inventaires naturalistes sur le littoral Nord Médocain	2	Inventaires faunistique et floristiques du littoral de Vendays-montalivet	SARL SCOP NYMPHALIS	28 465,20 €
TRAVAUX	GEMAPI	21.06	21.06X	G2020005 TRAVAUX SUR LES OUVRAGES SANS PAREMENT DU SYSTÈME D'ENDIGUEMENT DES MATTES DU BAS-MEDOC	MARCHE SUBSEQUENT	60 000,00 €	360 000,00 €	Marché subséquent n°1 "Cordon Sud du chenal de Goulée"			BUESA SAS	180 639,84 €
PRESTATION INTELLECTUELLE	GEMAPI	21.07	21.07A		ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE	24 000,00 €	240 000,00 €	Etudes nécessaires aux travaux de remise en état des ouvrages de protection contre les inondations du système d'endiguement du Bas Médoc	1	Maîtrise d'œuvre	EGIS EAU	0,00 €
PRESTATION INTELLECTUELLE	GEMAPI	21.07	21.07B		ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE	6 000,00 €	84 000,00 €	Etudes nécessaires aux travaux de remise en état des ouvrages de protection contre les inondations du système d'endiguement du Bas Médoc	2	Etudes foncières	SEGAT SAS	960,00 €

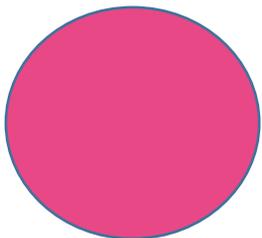
PRESTATION INTELLECTUELLE	GEMAPI	21.07	21.07C		ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE	6 000,00 €	84 000,00 €	Etudes nécessaires aux travaux de remise en état des ouvrages de protection contre les inondations du système d'endiguement du Bas Médoc	3	Levés topobathymétriques	3D SCANNING	0,00 €
TRAVAUX	SERVICE TECHNIQUE	21.08	21.08A		MARCHE ORDINAIRE			Travaux de réfection des wc et couvertures du Co-working de Lacanau	1	Démolition -Gros œuvre	GESSEY	4 700,05 €
TRAVAUX	SERVICE TECHNIQUE	21.08	21.08B		MARCHE ORDINAIRE			Travaux de réfection des wc et couvertures du Co-working de Lacanau	2	Charpentes-Couvertures & Zinguerie - Etanchéité-Isolation des combles	CHARPENTES VILLENAVE	153 175,64 €
TRAVAUX	SERVICE TECHNIQUE	21.08	21.08C		MARCHE ORDINAIRE			Travaux de réfection des wc et couvertures du Co-working de Lacanau	3	Electricité	SMES	6 210,58 €
TRAVAUX	SERVICE TECHNIQUE	21.08	21.08D		MARCHE ORDINAIRE			Travaux de réfection des wc et couvertures du Co-working de Lacanau	4	Plomberie-Chauffage	CPCV	3 014,12 €
TRAVAUX	SERVICE TECHNIQUE	21.08	21.08E		MARCHE ORDINAIRE			Travaux de réfection des wc et couvertures du Co-working de Lacanau	5	Plâtrerie/Isolation	BIROT	4 933,20 €
TRAVAUX	SERVICE TECHNIQUE	21.08	21.08F		MARCHE ORDINAIRE			Travaux de réfection des wc et couvertures du Co-working de Lacanau	6	Menuiseries Bois - Menuiseries Aluminium	AMB BOIS	18 350,68 €
TRAVAUX	SERVICE TECHNIQUE	21.08	21.08G		MARCHE ORDINAIRE			Travaux de réfection des wc et couvertures du Co-working de Lacanau	7	Carrelage - Revêtement de Sol - Faiences	GESSEY	6 577,42 €
TRAVAUX	SERVICE TECHNIQUE	21.08	21.08H		MARCHE ORDINAIRE			Travaux de réfection des wc et couvertures du Co-working de Lacanau	8	Peintures	BIROT	10 559,39 €

TRAVAUX	SERVICE TECHNIQUE	21.09	21.09X		MARCHE ORDINAIRE			Travaux de réfection de portions de la route de la Castillonnaise en Talais et Saint-Vivien-de-Médoc			COLAS France - Etablissement SARRAZY	346 122,00 €
PRESTATION INTELLECTUELLE	GEMAPI	21.10	21.10A		MARCHE ORDINAIRE			Etudes nécessaires aux travaux de protection du littoral de Vendays-Montalivet	1	Régularisation temporaire des ouvrages actuels de protection du littoral	CASAGEC INGENIERIE	10 314,00 €
PRESTATION INTELLECTUELLE	GEMAPI	21.10	21.10B		MARCHE ORDINAIRE			Etudes nécessaires aux travaux de protection du littoral de Vendays-Montalivet	2	Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de protection du littoral	EGIS WATER AND MARITIME	154 110,00 €
PRESTATION INTELLECTUELLE	GEMAPI	21.10			MARCHE ORDINAIRE			Etudes nécessaires aux travaux de protection du littoral de Vendays-Montalivet	3	Etudes de programmation des travaux de repli des enjeux de première ligne menacés par l'érosion marine		
TRAVAUX	SERVICE TECHNIQUE	21.11	20.02I		MARCHE ORDINAIRE			Transformation d'un restaurant en Pôle voile au Verdon sur Mer	4	Charpentes	HORIZON BOIS	138 230,76 €
TRAVAUX	SERVICE TECHNIQUE	21.11	20.02J		MARCHE ORDINAIRE			Transformation d'un restaurant en Pôle voile au Verdon sur Mer	5	Couverture - Zinguerie	HORIZON BOIS	25 458,16 €
TRAVAUX	SERVICE TECHNIQUE	21.11	20.02K		MARCHE ORDINAIRE			Transformation d'un restaurant en Pôle voile au Verdon sur Mer	6	Etanchéité	SMAC	22 538,40 €
TRAVAUX	SERVICE TECHNIQUE	20.02	20.02L		MARCHE ORDINAIRE			Transformation d'un restaurant en Pôle voile au Verdon sur Mer	10	Plâtrerie	JPBN	40 027,99 €
TRAVAUX	SERVICE TECHNIQUE	20.02	20.02M		MARCHE ORDINAIRE			Transformation d'un restaurant en Pôle voile au Verdon sur Mer	11	Menuiserie Bois	DELPECH	42 913,80 €
TRAVAUX	SERVICE TECHNIQUE	20.02	20.02N		MARCHE ORDINAIRE			Transformation d'un restaurant en Pôle voile au Verdon sur Mer	14	Serrurerie	MEYNARD	30 267,60 €

TRAVAUX	GEMAPI	21.12	21.12X	G2020003 TRAVAUX SUR LES OUVRAGES AVEC PAREMENT DU SYSTÈME D'ENDIGUEMENT DES MATTES DU BAS-MÉDOC	MARCHE SUBSEQUENT	120 000,00 €	720 000,00 €	Remise en état de la Section 2 Tronçon 19 de la digue des Mattes du Bas-Médoc			Groupement SPIE BATIGNOLLES VALERIAN-DILMEX	289 045,86 €
TRAVAUX	SERVICE TECHNIQUE	21.13	21.13A		ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE	42 000,00 €	126 000,00 €	Travaux d'entretien de voiries intercommunales et des pistes cyclables sur le périmètre de la Cdc médoc Atlantique	1	Travaux d'entretien des voiries intercommunales	COLAS France - Etablissement SARRAZY	0,00 €
TRAVAUX	SERVICE TECHNIQUE	21.13	21.13B		ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE	48 000,00 €	108 000,00 €	Travaux d'entretien de voiries intercommunales et des pistes cyclables sur le périmètre de la Cdc médoc Atlantique	2	Travaux de purges superficielles des pistes cyclables	EIFFAGE	0,00 €
TRAVAUX	SERVICE TECHNIQUE	21.13	21.13C		ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE	24 000,00 €	60 000,00 €	Travaux d'entretien de voiries intercommunales et des pistes cyclables sur le périmètre de la Cdc médoc Atlantique	3	Travaux de réfection des anciennes pistes cyclables en béton	FAYAT - ADE TP	0,00 €

Les avenants :

TYPE DE MARCHÉ	SERVICE CDC	Rréf marché	N°du marché	FORME DU MARCHÉ	TITRE DU MARCHÉ	N° DU LOT	TITRE DU LOT	TITULAIRES DU MARCHÉ	MONTANT DU MARCHÉ €TTC	AVENANT	N°AVENANT	ANNEE AVENANT	MONTANT €TTC AVENANT	NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ €TTC
TRAVAUX	SERVICE TECHNIQUE	21.09	21.09X	MARCHE ORDINAIRE	Travaux de réfection de portions de la route de la Castillonnaise en Talais et Saint-Vivien-de-Médoc			COLAS France - Etablissement SARRAZY	346 122,00 €	oui	1	2021	2 250,00 €	348 372,00 €
TRAVAUX	SERVICE TECHNIQUE	21.11	20.02I	MARCHE ORDINAIRE	Transformation d'un restaurant en Pôle voile au Verdon sur Mer	4	Charpentes	HORIZON BOIS	138 230,76 €	oui	1	2021	2 134,18 €	140 364,94 €
TRAVAUX	SERVICE TECHNIQUE	20.02	20.02A	MARCHE ORDINAIRE	Transformation d'un restaurant en Pôle voile au Verdon sur Mer	1	Démolition	ATILA 33	17 921,40 €	oui	1	2021	537,64 €	18 459,04 €
TRAVAUX	SERVICE TECHNIQUE	20.02	20.02D	MARCHE ORDINAIRE	Transformation d'un restaurant en Pôle voile au Verdon sur Mer	7	Menuiseries Extérieures	SOMIREY	32 886,00 €	oui	1	2021	986,58 €	33 872,58 €
TRAVAUX	SERVICE TECHNIQUE	20.02	20.02F	MARCHE ORDINAIRE	Transformation d'un restaurant en Pôle voile au Verdon sur Mer	9	Plomberie - Ventilation	CPCV	47 782,58 €	oui	1	2021	1 433,49 €	49 216,08 €



URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Traitement et instruction des dossiers :

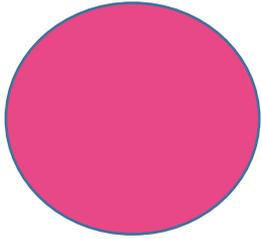
En 2021, 1 780 demandes d'autorisation d'urbanisme ont été déposées dans les communes dont la CdC Médoc Atlantique à la charge de l'instruction : Grayan-et-l'Hôpital, Jau-Dignac-et-Loirac, Le-Verdon-sur-Mer, Naujac-sur-Mer, Queyrac, Saint-Vivien-de-Médoc, Soulac-sur-Mer, Talais, Valeyrac, Vendays-Montalivet, Vensac.

La communauté de communes Médoc Atlantique a la compétence d'étudier de plusieurs types de demandes d'urbanisme : les certificats d'urbanisme opérationnels, les déclarations préalables, les permis de construire, les permis d'aménager, les permis de travaux et les autorisations de travaux pour les établissements recevant du public.

Ainsi, dans le cadre de la convention relative aux modalités d'instruction mutualisée du droit des sols des demandes d'urbanisme, la communauté de communes à instruit directement 939 dossiers en 2021, auxquels s'ajoutent 841 dossiers traités par le SDEEG, soit un total de 1 780 dossiers.

Nombre de dossiers par communes en 2021 (hormis les modifications et les transferts) :

2021	CU b	DP	PC	PA	PD	AT	Total
Grayan et L'Hôpital	47	95	83	0	2	0	227
Jau Dignac et Loirac	12	22	19	0	1	0	54
Le Verdon sur Mer	9	71	40	1	0	4	125
Naujac sur Mer	13	45	26	0	0	0	81
Queyrac	1	31	18	0	0	0	50
Saint Vivien de Médoc	20	40	43	3	0	0	106
Soulac sur Mer	22	233	87	5	8	12	367
Talais	2	35	45	0	1	0	83
Valeyrac	4	19	22	0	0	0	45
Vendays-Montalivet	11	184	132	1	3	11	342
Vensac	12	61	98	1	0	1	173
TOTAL	153	836	610	11	15	28	1 653



Le SCoT (Schéma de COhérence Territoriale) :

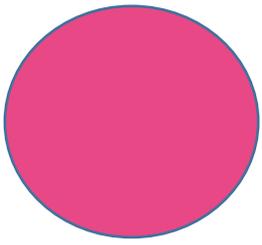
Le SCoT est le document d'urbanisme de planification stratégique à l'échelle intercommunale dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durable (PADD), dont le contenu les objectifs et la portée sont définis par le code de l'urbanisme.

Le rôle du SCoT consiste à mettre en cohérence des différentes politiques sectorielles d'aménagement du territoire (organisation de l'espace et de l'urbanisme, habitat, mobilité, économie, environnement...) en constituant un cadre de référence. Le SCoT doit respecter les principes du développement durable : principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ; principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ; principe de respect de l'environnement.

Il s'agit de donner plus de sens à la planification en positionnant le SCoT comme un outil de développement durable à l'échelon intercommunal, répondant à des enjeux locaux et de société, en structurant le développement du territoire par une vision prospective, déclinée par des orientations et des objectifs.

Dans ce cadre, le SCoT se compose de :

- **Le rapport de présentation** qui est l'outil de partage de la connaissance et des enjeux du territoire. Il explique les choix d'aménagement retenus, notamment au regard de leur impact sur l'environnement.
- **Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)** qui permet aux élus de se projeter à long terme à travers la spatialisation d'un projet politique stratégique et prospectif à 20 ans environ. Il s'assure du respect des équilibres locaux et de la mise en valeur de l'ensemble du territoire par une complémentarité entre développement de l'urbanisation, système de mobilité et espaces à préserver.
- **Le document d'orientation et d'objectifs (DOO)** qui est le document opposable juridiquement. Il définit des orientations localisées et parfois chiffrées en matière de logements, de grands équipements, de mobilités, d'aménagement commercial, ... dans un objectif de protection de l'environnement, des terres naturelles, agricoles et forestières, en intégrant des enjeux de qualité urbaine et paysagère. Le tout accompagné d'un ou plusieurs documents graphiques.



Pour ce faire, la procédure d'élaboration du SCoT se déroule en plusieurs phases :

- Une phase d'organisation territoriale du territoire et institutionnelle,
- Une phase d'élaboration ou de révision du contenu du SCoT,
- Une phase d'instruction du projet de SCoT,
- Une phase d'évaluation du SCoT tous les 6 ans maximum
(après l'approbation du SCoT et le caractère exécutoire du SCoT).



Suite à l'arrêté préfectoral en date du 12 décembre 2016 portant fusion de la Communauté de communes de la Pointe du Médoc (SCoT approuvé le 11/08/2021) et de la Communauté de communes des Lacs Médocains (SCoT approuvé le 11/08/2021), la nouvelle Communauté de communes Médoc Atlantique a eu pour obligation de mettre en révision son document d'urbanisme.

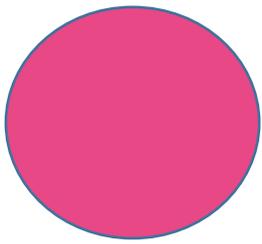
Aussi, par délibération en date du 03 août 2017, le Conseil communautaire a décidé d'approuver les objectifs visés par la révision et de prescrire la mise en révision du SCoT de la Pointe du Médoc prenant en considération l'évaluation du SCoT des Lacs Médocains en vue de l'élaboration d'un SCoT unique du territoire Médoc Atlantique.

Dans ce cadre, le 29 juillet 2021 le Conseil communautaire de Médoc Atlantique a débattu des grandes orientations du PADD et a pris acte de la tenue de ce débat, conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme.

Ainsi, le PADD propose d'articuler le Schéma de cohérence territoriale Médoc Atlantique autour de trois objectifs / orientations :

- Préserver et valoriser durablement l'identité et les ressources patrimoniales du territoire,
- Protéger les habitants des risques pour un territoire vivant et dynamique,
- Promouvoir le développement et la reconnaissance du territoire.

Par ailleurs, les différentes pièces qui composent le SCoT (PADD, DOO, ...) sont en cours d'élaboration pour permettre prochainement un arrêt du SCoT Médoc Atlantique, qui sera suivi par la consultation des personnes publiques associées (PPA) et d'une enquête publique pour aboutir à une approbation du SCoT en 2023.



Le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) :

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les administrés peuvent déposer leur demande d'autorisation d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir) sous format dématérialisé en se connectant sur le site dédié « GNAU » pour les 11 communes instruites par les services de la Communauté de communes Médoc Atlantique à savoir : Naujac-sur-Mer, Vendays-Montalivet, Vensac, Grayan-et-L'Hôpital, Soulac-sur-Mer, Le Verdon-sur-Mer, Talais, Saint-Vivien-de-Médoc, Jau-Dignac-et-Loirac, Queyrac, Valeyrac.

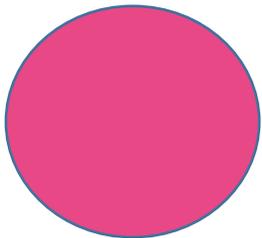
Pour les 3 autres communes appartenant à la Communauté de communes Médoc Atlantique (Carcans, Hourtin et Lacanau) il est également possible pour les administrés de déposer leur demande d'autorisation d'urbanisme en ligne grâce au lien internet « GNAU » qui se trouve directement sur le site internet de chaque commune.

Grâce à cette plateforme de dépôt en ligne, les administrés n'ont plus besoin de se déplacer en mairie pour déposer leur dossier, ni à la poste pour récupérer leurs courriers en recommandés (seulement si la commune a la signature électronique...), les relations avec l'administration sont ainsi simplifiées et accélérées. Cette téléprocédure dont l'accès est gratuit permet aux particuliers comme aux professionnels le dépôt et l'instruction en ligne de leurs demandes d'urbanisme.

Cependant, pour les personnes qui n'ont pas accès au numérique ou qui ne sont pas à l'aise avec la dématérialisation, **il sera toujours possible de déposer en format papier le dossier en Mairie** ou de l'adresser par courrier.



Dans ce cadre, et afin de se familiariser avec ce nouvel « outil », une formation sur la saisine par voie électronique et suivi (SVES) a été organisée par le service urbanisme de la Communauté de communes Médoc Atlantique le 28 mai 2021 pour les agents des services urbanisme des communes, et une réunion d'information et d'échanges s'est déroulée le 16 décembre 2021.



Lutte contre l'érosion :



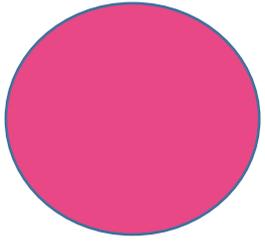
Soulac sur Mer :

Dans le cadre des travaux de lutte douce contre l'érosion, 58 935 m³ de sable ont été transférés de la plage centrale vers la plage sud. Cette opération a été réalisée par l'entreprise BUESA entre le 19 avril et le 21 mai 2021 pour un montant de 199 657 € ht.



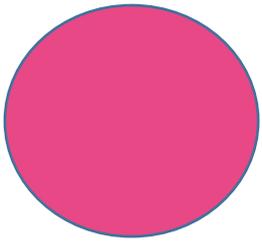
Vendays-Montalivet :

Toujours dans le cadre des travaux de lutte douce contre l'érosion, 18 212 m³ de sable ont été déplacé vers la plage centrale. Cette action a été confiée à l'entreprise ROLLIN SEE entre le 10 mai et le 21 mai 2021 pour un montant de 75 993.60 € ht



Carcans-Plage : 3 478 m³ de sable ont été transporté en pied de dune au droit du poste de secours. L'opération a été effectuée entre le 3 mai et le 6 mai 2021 par la société ROLLIN SEE pour un montant de 19 679 € ht.





Soulac sur Mer : Les dossiers réglementaires réalisés par le groupement d'études EGIS EAU/ CASAGEC INGENIERIE visant à obtenir les autorisations de réalisation de rechargements en sables sur la période 2023/2032 ont été déposés auprès des services de l'Etat en aout 2021. Celles-ci sont attendues fin 2022.

Une étude visant à examiner des solutions alternatives de protection en dur a été lancée par le groupement d'études CASAGEC INGENIERIE/LVRS CONSULTING. Ces résultats permettront d'actualiser la stratégie locale de gestion de la bande côtière.

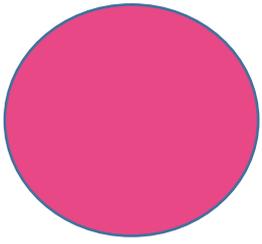
Les investigations archéologiques sur les plages situées entre l'Amélie et la plage des Naiades, vont se poursuivent grâce au lancement du programme de recherche ESTRAN.

Vendays-Montalivet : La stratégie locale de gestion de la bande côtière entre Grayan et L'Hôpital et Naujac sur Mer a été lancée sur le plan d'actions 2021-2025.

Les travaux de rechargement printaniers et hivernaux de la plage centrale ont été exécutés. Les études de maîtrise d'œuvre visant à la protection du secteur de la colonne et de la réorganisation des épis de protection en enrochements ont été réalisées par le bureau d'études EGIS EAU.

Carcans-Plage : Les travaux de rechargement du pied de dune au droit du poste de secours ont été réalisés dans l'attente du recul du poste, prévu en fin 2022.

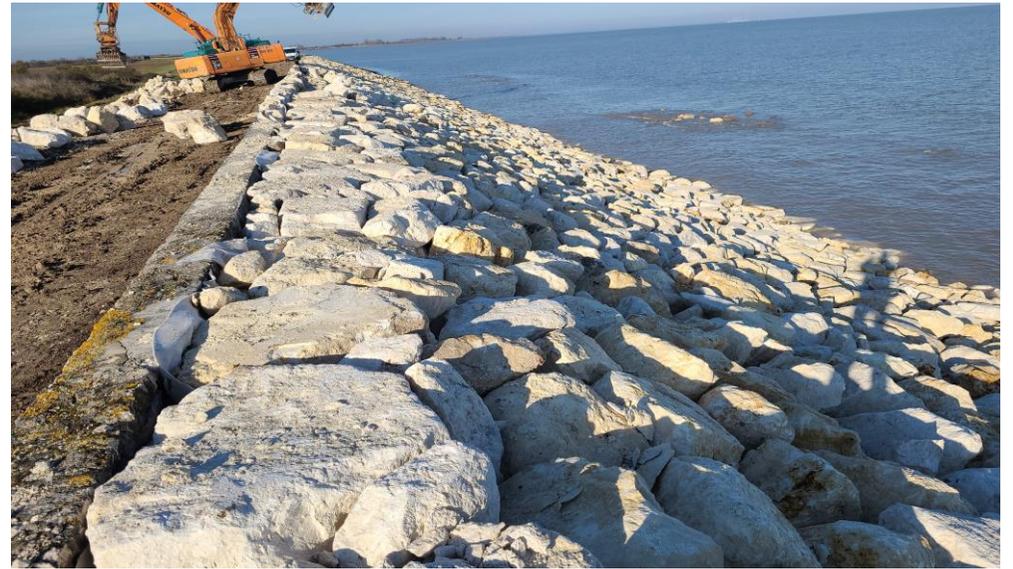
Lacanau : La Communauté de Communes Médoc Atlantique continue d'accompagner techniquement et financièrement la commune de Lacanau, dans le cadre de la mise en œuvre de son plan d'actions 2016-2022. La nouvelle stratégie locale de gestion de la bande côtière du littoral devrait être transférée à la CdC Médoc Atlantique en 2023.

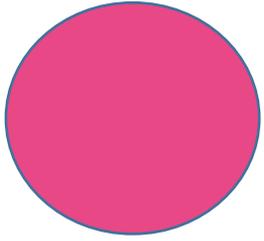


Lutte contre les inondations :

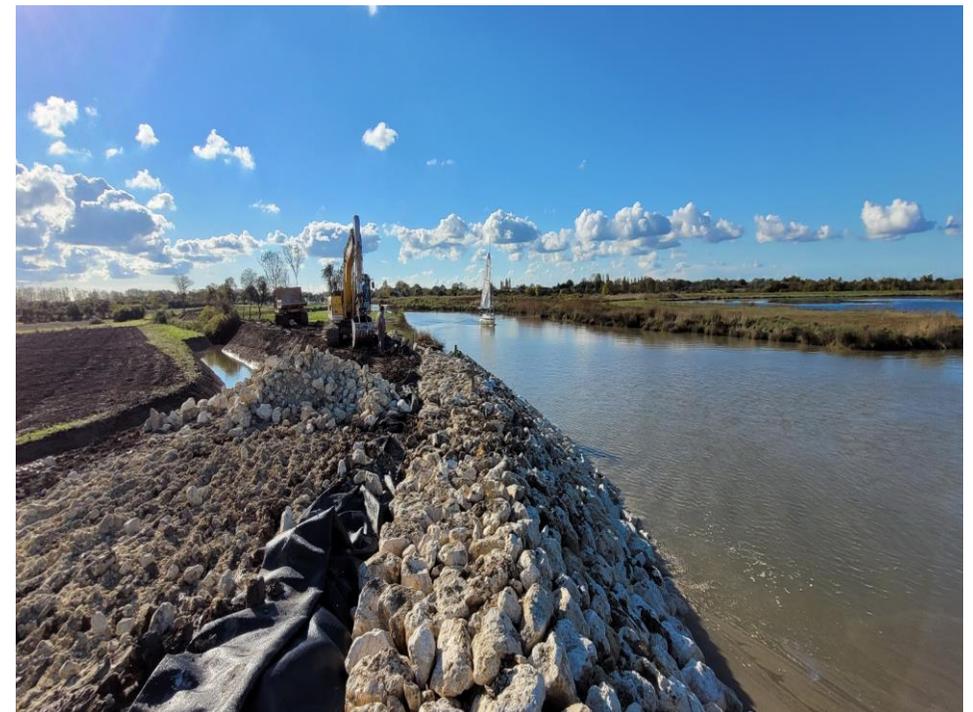
Les travaux majeurs entrepris par la Communauté de Communes Médoc Atlantique en 2021 sont les suivants :

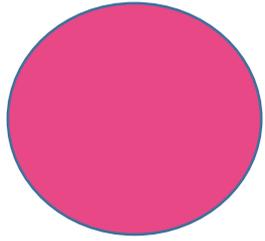
- Continuité des travaux de remise en état sur le secteur de « Listran » de la digue des Mattes (section 2, tronçon 19) sur la commune de Jau Dignac et Loirac, reprise du parement fluvial en enrochement sur 115 ml de digue. Ouvrages réalisés par l'entreprise SPIE BATIGNOLLES VALERIAN pour un montant de 257 294 € ht en autofinancement à 100 %.



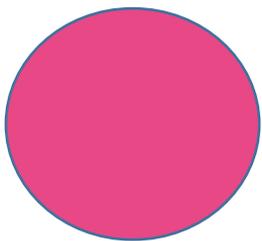


Remise en état du cordon sud du chenal de Goulée (560 ml) à Valeyrac. La réfection du cordon et de son musoir en enrochement a été confiée à l'entreprise BUESA pour un montant de 154 403 € ht. La restauration de son ouvrage hydraulique traversant, a été reportée au printemps 2022 suite à des sujétions imprévues qui ont conduit à la réalisation d'un avenant pour une recomposition totale de l'ouvrage pour un montant de 68 268 € ht. Ces travaux ont été concrétisés grâce au programme de Submersion Rapide (PSR) financé par l'Etat à hauteur de 21 835 € ht et d'une participation financière de 56 175 € ht par le Département de la Gironde.





- De nouveaux travaux d'urgence ont été effectués par l'entreprise BURAN SARL sur l'émergence de 2 cavités au niveau du perré maçonné sur la digue des Mattes à Jau Dignac et Loirac, pour 1 966 € ht.
- Continuité des opérations d'entretien courant du muret de protection de la digue des Mattes ainsi que de la petite végétation et sur le perré de Talais notamment. Celles-ci ont été exécutées par l'APADEV pour un montant de 23 506 € ht.
- Création d'une plateforme de retournement et remise en état de la servitude de marche pied sur la section 2 tronçon 8 afin de sécuriser et améliorer la circulation des engins mécaniques responsables de l'entretien. Ces travaux ont été réalisés par BURAN SARL, 10 318 € ht.
- Suite de l'entretien courant et fauchage, au printemps, de la végétation se développant sur la digue des Mattes du bas Médoc et la digue de Valeyrac par des entreprises privées ESCADE, JOANNON et LAMAISON pour un montant de 13 839 € ht. A l'automne, intervention du SMBVPM , sous convention de prestations de services pour 6 300 € ht.
- Accompagnement financier spécifique auprès du SMBVPM pour des travaux d'urgence de remise en état de certains ouvrages hydrauliques (subvention de 50 500 € ht)



Gestion des moustiques :

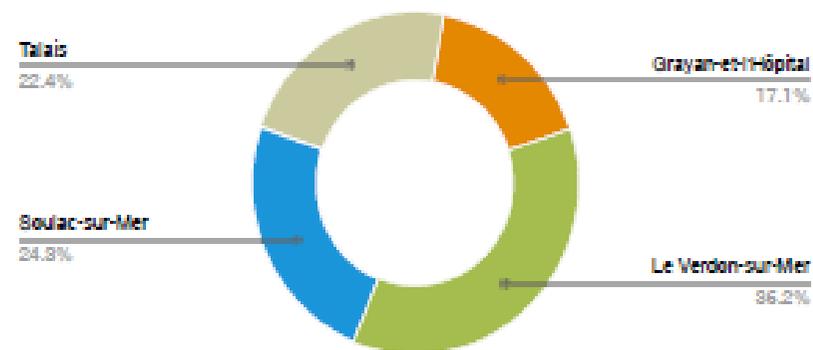
Suite à un début d'année relativement chaud et sec pour la saison, la fin du premier cycle larvaire d'*Aedes Rusticus* et d'*Aedes Detritus* a été accéléré.

Les fortes précipitations de mai et juin ont remis en eau la quasi-totalité des gîtes larvaires avec de fortes densités d'*Aedes Caspius*.

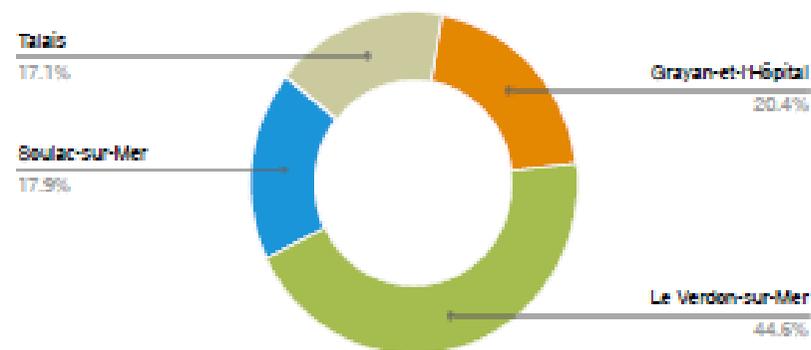
En aout et septembre 2021, les remises en eau des gîtes sont dues aux forts coefficients des marées et à la reprise de l'activité de chasse à la tonne.

La pluviométrie constante mais faible du début de l'automne, combinée à une chute des températures, ont provoqués l'entrée dans le cycle hivernale.

- Bilan des interventions :



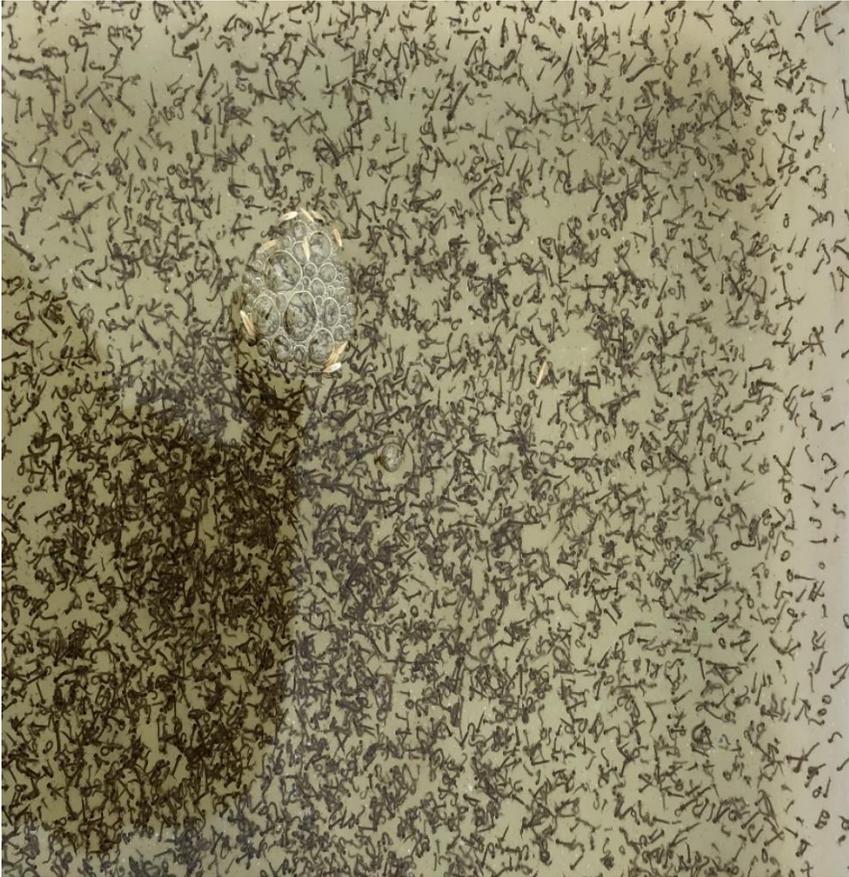
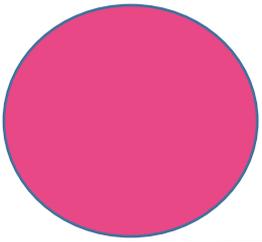
Volume horaire

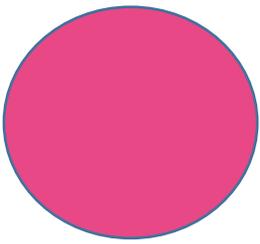


Volume biocide

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

137.1 kg



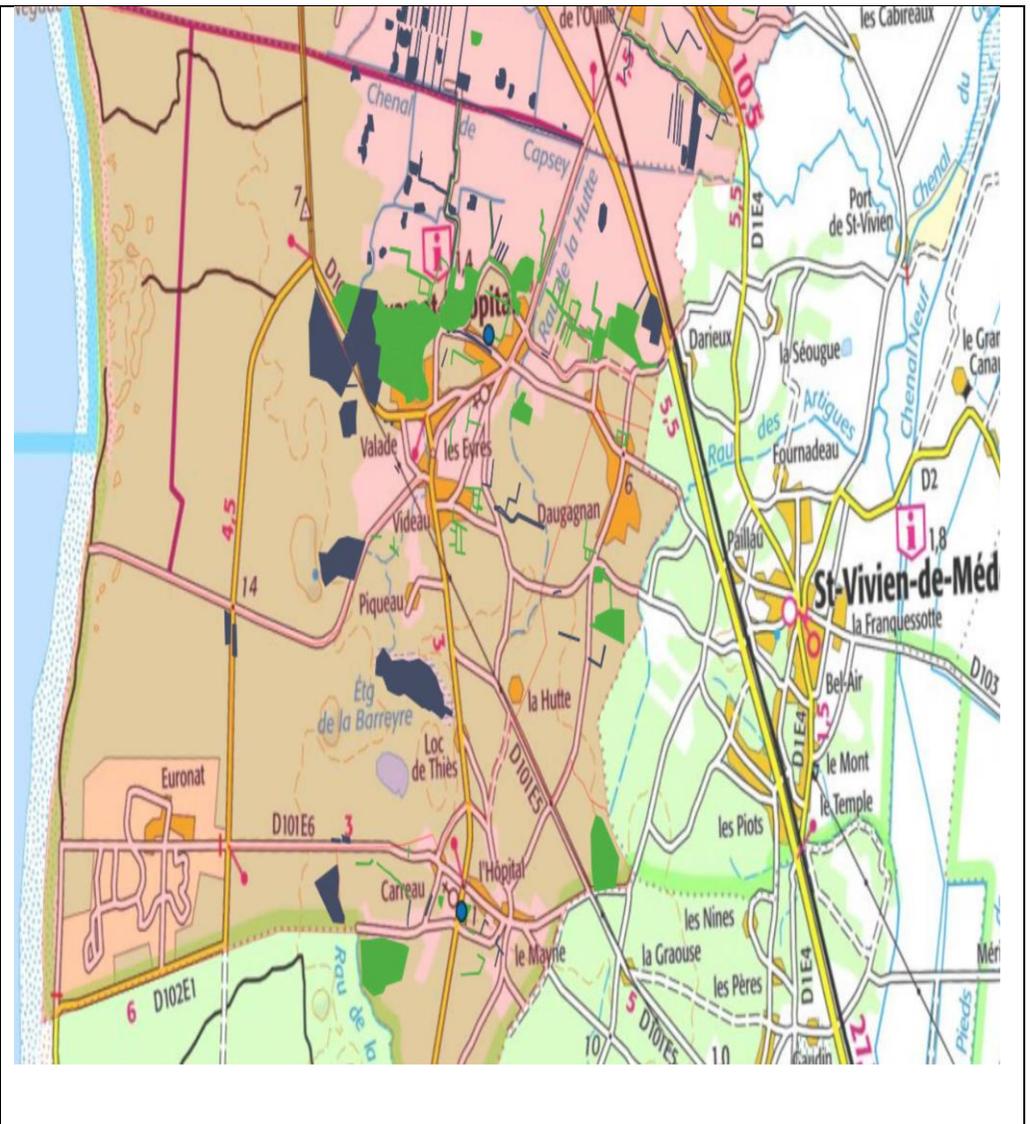
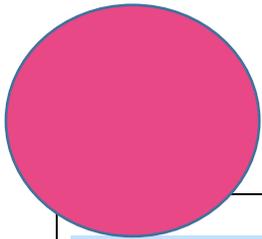


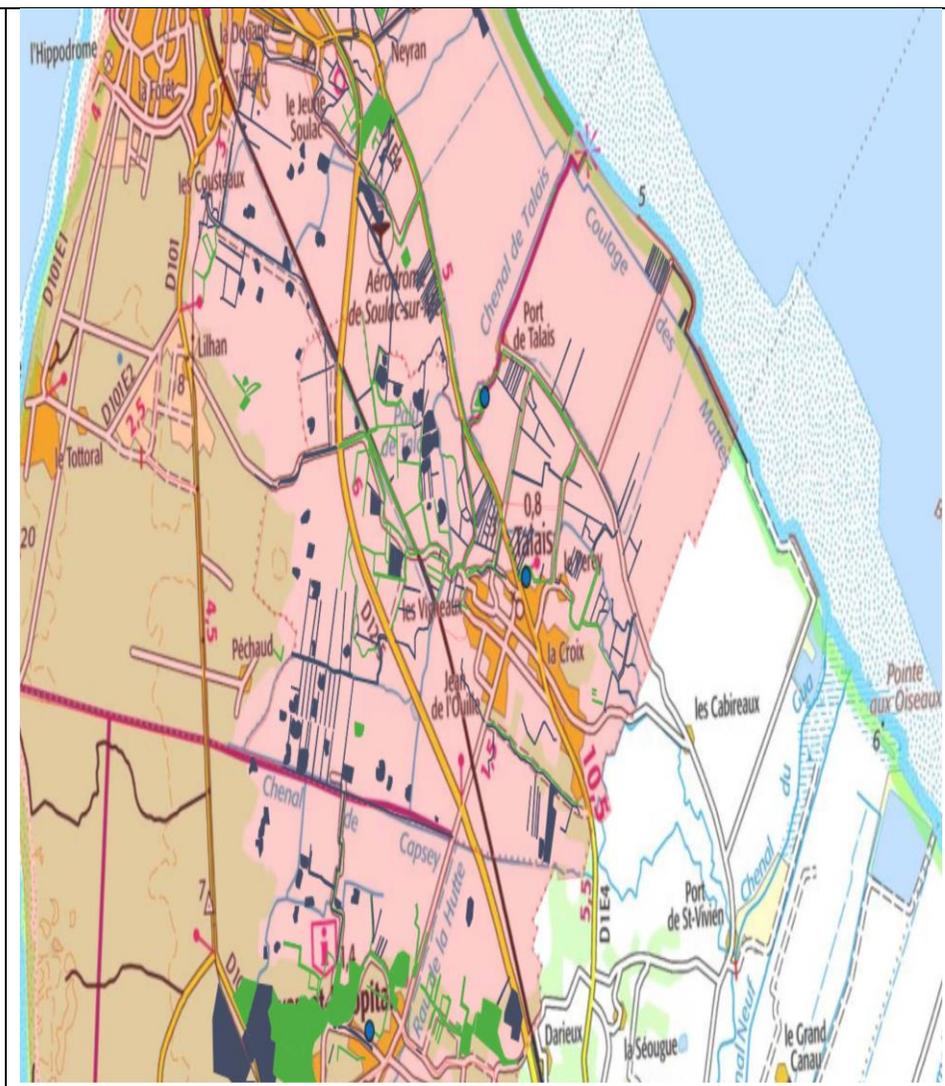
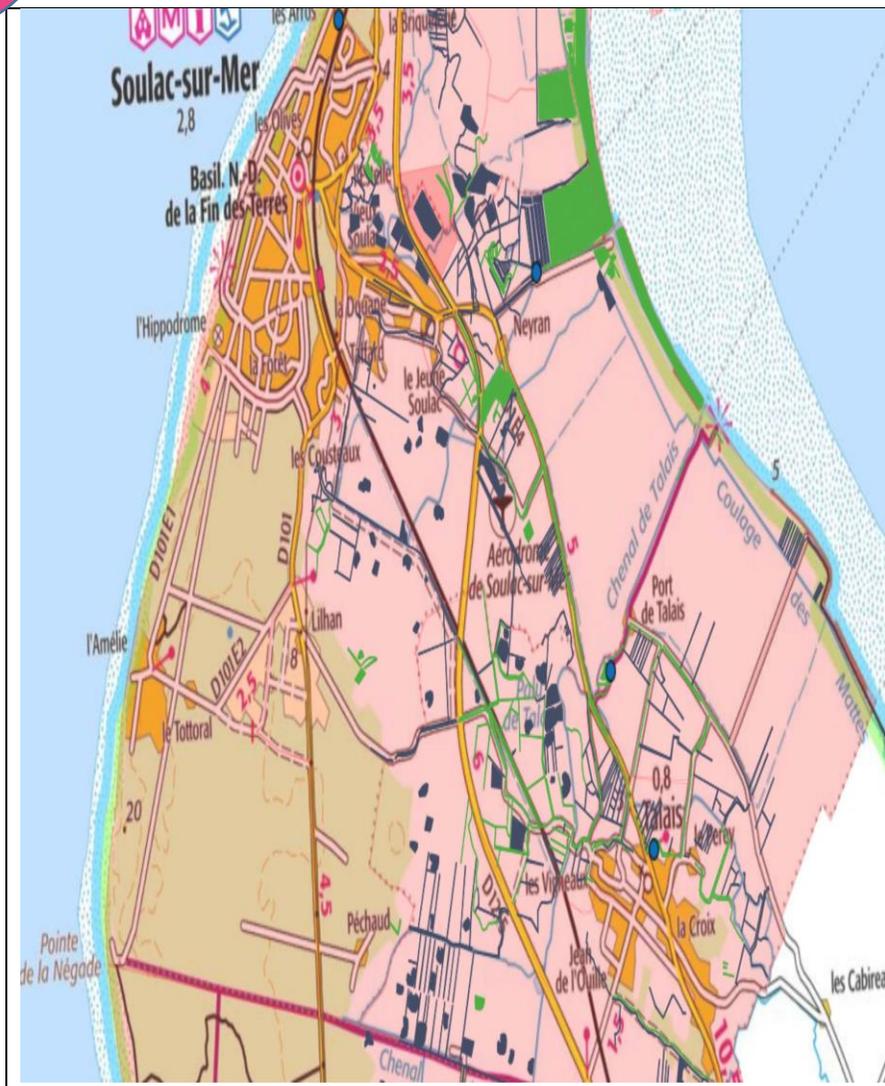
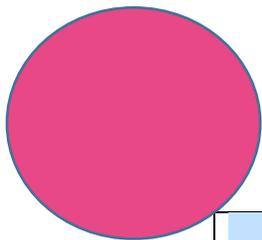
Les 2 principales espèces traitées

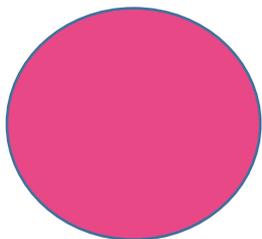


Evolution de la présence de moustiques adultes









SERVICES DE L'ENFANCE

La coordination du contrat enfance-jeunesse

La délibération du Conseil communautaire du 1^{er} août 2019 a entériné la volonté de la commission enfance jeunesse de créer une enveloppe financière permettant de structurer la politique petite enfance, enfance et jeunesse du territoire et de répondre aux problématiques rencontrées par les professionnels de l'enfance/jeunesse sur le territoire Médoc Atlantique, dans la limite de 20 000€ par an.

Cette enveloppe doit être répartie de la manière suivante :

- **Axe 1** : Le transport collectif, au sein du département de la Gironde dans le cadre d'une action inter structures dans la limite de 5 000€ par an, toutes demandes confondues,
- **Axe 2** : Des temps professionnels, à destination des équipes petite enfance, enfance, ou jeunesse du territoire dans la limite de 4 thématiques par an,
- **Axe 3** : Deux projets intercommunaux structurants pour le territoire qui impliquent les acteurs enfance jeunesse (structures municipales, écoles, collèges, écoles de musique, etc...)

Pour l'année 2021, cette enveloppe a été utilisée de la manière suivante :

- Axe 1 : Transport

Financement de la visite du phare de Cordouan, et du transport via la Vedette La Bohème.

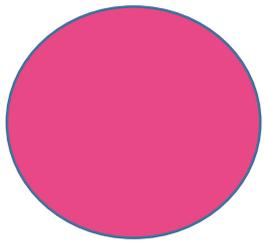
Coût : 2 490 €

Cette dépense a été répartie comme suit :

- Spot Jeunes Lacanau : 504€
- ALSH Saint Vivien de Médoc : 390€
- ALSH Lacanau : 504€
- ALSH Hourtin : 588€
- ALSH Le Verdon sur Mer : 504€

74

72



- Axe 2 : Temps professionnels

Action de sensibilisation au handicap à destination des intervenants des accueils de loisirs, menée par l'association Médoc Enfance Handicap, les 25 et 27 mai 2021.

Les handicaps présentés lors de ces interventions étaient : troubles Dys, hyperactivité, troubles oppositionnels avec provocation, déficience mentale légère, troubles sensoriels, troubles du spectre autistique léger.

Coût : 300 €

- Axe 3 : Projets intercommunaux

- Projet « Les voix de Cordouan »

Le projet « Les Voix de Cordouan », développé sur le territoire Médoc Atlantique par l'association musicale ECLATS, a proposé un ensemble d'actions et de présences artistiques auprès des publics d'enfants et de jeunes. Le parcours s'est articulé autour du phare de Cordouan et de ses composantes, de son environnement associé au programme musical « Les Voix de Cordouan » interprété par l'ensemble musical « Voix sauvages ».

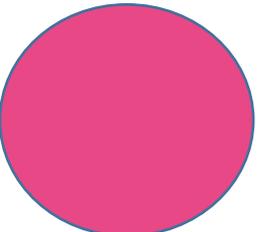
L'association Eclats a travaillé en collaboration avec le SMIDDEST sur ce projet artistique de grande ampleur autour du phare de Cordouan. L'objectif étant d'inclure les publics scolaires de l'ensemble du territoire dans un projet de deux ans (2021 et 2022).

Une convention de partenariat a été signée avec les écoles de :

- Le Verdon sur Mer, école Georges Poirier, classes de CM1/CM2
- Soulac sur Mer, école Jules Ferry, Classe de CM2 et deux classes de 5eme du collège Georges Mandel.
- Talais, trois classes de CE2/CM1/CM2
- Grayan et L'Hôpital, classe de CE2

Pour 12 journées d'interventions du 15 novembre 2021 au 12 avril 2022, et 5 concerts en solo dans chacun des établissements.

Coût 12 305 €



Cette action a été cofinancée par :

- ⇒ L'IDDAC : 2 900 €
- ⇒ La DRAC : 2 000 €
- ⇒ Le Conseil Départemental : 1 500 €
- ⇒ Les Ecoles : 1 000 €
- ⇒ La CdC : 4 000 € (dont 2 000 € en 2022)
- ⇒ La compagnie ECLATS : 905 €

Les projets :

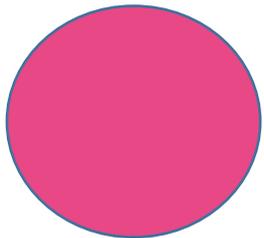
➤ Projet « CHAPI MEDOC »

En 2020 un projet autour des arts du cirque a été monté conjointement avec la Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'île et les opérateurs cirque du territoire Médoc (Association Asphyxie et The Feliz Cie). En raison de la crise sanitaire, les actions initialement prévues (formations des animateurs, ateliers cirque sous chapiteau, spectacles à destination des familles) n'ont pu être maintenues. En revanche, les institutions CAF, MSA et Département de la Gironde ont choisi d'accorder les subventions prévues dans le cadre du Schéma Départemental Jeunesse.

Il a donc été prévu de mettre en place des ateliers à minima dans les structures du territoire. Le projet a dû être revu à la baisse mais la volonté était forte de poursuivre en 2021 car les retours des structures étaient positifs sur les deux territoires. Pour 2021, il a donc été proposé d'orienter les actions vers la petite enfance qui n'a pas pu bénéficier des actions en 2020 en raison des contraintes sanitaires liées au COVID-19.

Ainsi, la Cie Asphyxie est intervenue à Lacanau du 15 au 19 février 2021 auprès des enfants de 3 à 8 ans sur les centres de loisirs de la commune afin de proposer une initiation à la jonglerie, équilibre sur objets, acrobatie et clown.

Coût : 1 185 €



Dans le nord du territoire, The Félicie Cie est intervenue en février auprès des ALSH de Vendays-Montalivet, Saint Vivien de Médoc, Le Verdon Sur Mer.

Coût : 1 232,50 €

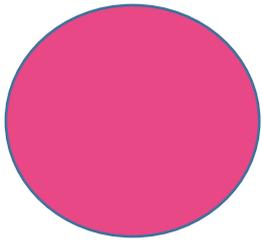
➤ Projet « Paysages en mouvement »

La CdC Médoc Atlantique a décidé de prendre en charge financièrement les parcours d'Education Artistique et Culturelles (EAC) mis en place dans trois classes de l'école de Jau Dignac et Loirac.

Le 20 décembre 2021, la CdC Médoc Atlantique a signé une convention de partenariat avec la CdC Médoc Cœur de Presqu'île, afin de bénéficier d'une action mise en place par celle-ci dans le cadre de son Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle qui a débuté le 1er décembre 2021.

Cette action, « paysage en mouvement », se déploie à partir de 2022. Elle est menée par l'association Semaine de l'Art, à destination de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, des familles et plus largement des habitants.

Coût : 2 100 €



Les activités du Relais Assistantes Maternelles en 2021 :

- Des permanences téléphoniques et accueil sur RDV (familles et professionnels). Les grands motifs de contact sont la recherche d'un mode d'accueil mais aussi des informations sur les contrats, l'accès aux droits, les congés.
128 familles ont bénéficié d'une information proposée par le RAM.
- Des accueils en matinée pour les assistantes maternelles et les enfants :
43 assistantes maternelles ont participé aux matinées d'éveil en 2021 avec 166 enfants.
Ont été également proposés des ateliers de détente et de relaxation par le jeu et le bien-être, des ateliers d'observation professionnelle, des ateliers en plein air aux beaux jours, des séances de bougeothèque (espace de motricité), et des pique-niques de fin d'année.
- Des temps professionnels réservés aux assistantes maternelles : 2 réunions de rentrée, des séances d'échanges des pratiques professionnelles, des temps de formation proposés dans le cadre de la formation continue.
- Les évènements et les actions spécifiques proposées :

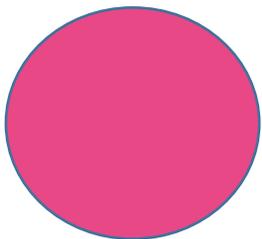
En novembre 2021, le service s'est positionné pour accueillir de manière délocalisée le forum départemental des assistantes maternelles où une conférence a été retransmise en directe dans la salle culturelle de Vendays Montalivet.

Cette action a permis de rassembler les nombreuses assistantes maternelles du Médoc. Les services partenaires, PMI, RAM du Médoc, élus étaient également présents.

En mai 2021 La 8^{ème} édition des BB lecteurs sur le territoire de la CC Médoc Atlantique, en partenariat avec les médiathèques/ bibliothèques de Lacanau, Carcans, Grayan et L'Hôpital, Vendays-Montalivet, du Verdon-Sur-Mer et les librairies de luluberlue à Hourtin et de Corinne à Soulac sur Mer.

Des temps de lectures avec 2 lectrices/musiciennes ont été proposés sur les 2 antennes simultanément sur 5 jours.





Antenne de Carcans : 12 assistantes maternelles, 32 enfants et 6 familles ont participé.

Antenne de Soulac-sur-Mer : 9 assistantes maternelles, 49 enfants, 25 parents, ont participé.

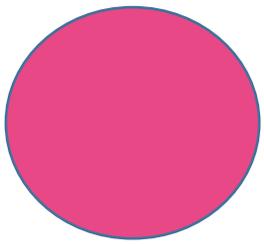
Pour cette 8^{ème} édition, il est à noter que les spectacles ont été déprogrammés en raison des recommandations de la période de crise sanitaire.

Les lectrices ont enrichi leurs séances de mise en scène des albums lus pour l'édition 2021, pour pallier à l'absence de spectacle.

Des séances de lectures en petit groupe ont pu se dérouler, les participants ont exprimé un grand plaisir à retrouver des temps d'échanges et de jeux autour des livres, même avec les masques, et les conditions de contraintes, ne permettant pas un libre accès.

Les inscriptions sur les groupes ont permis de rassurer les professionnelles et les familles





- En juin 2021, une action innovante au sein d'un RAM : les 1ères moissons chantantes sur le Médoc (antenne de Soulac) en partenariat avec l'association musicale ECLATS. Cette action débutée pendant le confinement a permis de travailler autour de la voix chantée. Elle s'est déroulée sur 2 jours, 2 séances, 1 réunion de temps professionnel en soirée de formation : « éveil au chant avec les 0-3 ans » La finalité de cette action était un collectage de comptines, chansons, berceuses, destinées aux tout-petits par Sophie GRELIE, musicienne et formatrice petite-enfance. Les enfants et les assistantes maternelles se sont prêtés au jeu et un CD a été élaboré permettant un répertoire commun des chansons par tous. Cette action a permis de réunir autour de 13 assistantes maternelles, 28 enfants.

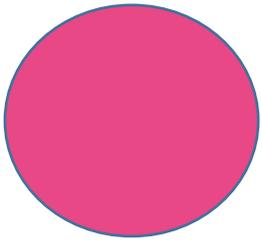
- En juin 2021, l'action « Graines de Voix : De l'art lyrique pour les tout-petits » (antenne de Carcans) avec l'association ECLATS.

Dans la continuité de celle présentée au nord du territoire en 2019, l'action « graines de voix » a été proposée cette fois au sud du territoire. Cette action a permis de favoriser la découverte de l'art lyrique dans les lieux de la petite enfance, de sensibiliser les assistantes maternelles et les familles à l'intérêt d'un nouvel art.

Elle consistait à la proposition d'ateliers musicaux autour de la voix, d'une formation autour de la voix, des moments lyriques avec une chanteuse lyrique mais aussi à 2 mini-concerts avec cette même chanteuse lyrique en fin de journée.

L'action a été réalisée en pleine crise sanitaire (déjà reportée une première fois) où les masques en intérieur étaient encore obligatoires. Le beau temps du mois de juin a rendu possible la réalisation de la majorité de ces ateliers en extérieur, ce qui a permis de retrouver une liberté oubliée (retrait du masque pour ceux qui le souhaitaient et la distanciation) mais aussi de déambuler au son d'une voix lyrique.



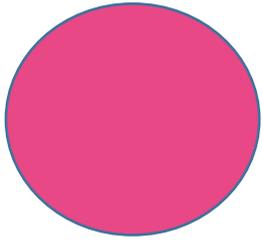


Les professionnelles participantes ont été conquises par cette action qui a donné la chance pour certaines, enchantées, d'approcher des voix lyriques. Les enfants ont été globalement à l'écoute, concentrés et attentifs, beaucoup dans l'imitation, des babillages nombreux surtout « ensuite chez eux, ils ont pu imiter la voix lyrique ». Très bons retours des familles sur cette possibilité d'action, en demande concernant ce type d'intervention.

Très bonne adaptation de la chanteuse lyrique qui n'avait jamais chanté avec de si jeunes enfants, si près. Plaisir partagé des différents publics qui ont pu retrouver la joie d'être ensemble, de partager un moment de ravissement avec les enfants. Bon déroulement logistique (transport de tapis, tisanerie).

13 assistantes maternelles, 33 enfants et 10 familles ont pu participer à cette belle action.





FINANCES

Les participations financières 2021

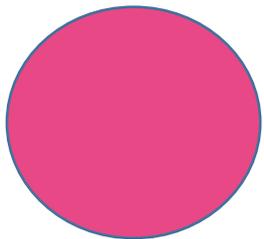
Chaque année, la Communauté de communes inscrit à son budget principal une enveloppe de 60 000 € destinée aux associations qui valorisent l'excellence et l'ambition médocaine ou effectuent au travers de leurs manifestations, la promotion du territoire Médoc Atlantique et de son patrimoine.

Pour ce faire et compte tenu des épidémies successives de covid-19, pendant l'année 2020 qui impliquaient l'annulation d'évènements ou de manifestations, le Conseil communautaire a, dans sa séance du 18 mars 2021 décidé de suivre les propositions de la Commission d'Examen des demandes de participations financières, à savoir, modifier les modalités de versement de la participation financière.

- En instaurant un acompte de 30 % de la subvention attribuée dès signature de la convention de partenariat avec l'association,
- En procédant au versement du solde de la subvention après mise en œuvre de l'action subventionnée sous réserve de la présentation du budget réel de l'action subventionnée, signée par le représentant légal de l'association, bilan financier de l'association de l'année N signé par le représentant légal ou certifié par le commissaire aux comptes si les obligations légales et réglementaires l'exigent.

Ainsi en 2021, la communauté de communes a attribué 40 500 € aux associations pour les actions suivantes :

- **Le Festival Marée Basse in Situ**, organisé par l'association ALEA Art-Littoral-Environnement à hauteur de 2 000 €.
- **Le Ptit Montmartre**, organisé par l'association socio-culturelle de Saint-Vivien-de-Médoc, à hauteur de 4 000 €.
- **Le Festival Musical'Océan, organisé** par l'association Ici et Maintenant à hauteur de 3 000 €.
- **La 16 -ème édition des Estivales de la BD** organisée par l'association BDM 33 à hauteur de 3 500 €.
- **Le Tournoi International de Beach Handball** organisé par l'association Océ'Hand à hauteur de 3 000 €.
- **La 25eme édition de l'Académie Internationale de Musique** organisée par l'Université Musicale de Hourtin à hauteur de 6 000 €



Toutefois, en raison du confinement imposé par le Président de la République en avril 2021, la manifestation a dû être annulée.

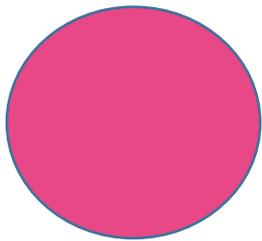
Afin de soutenir l'association qui avait avancé les frais sur ce projet, la Communauté de communes a maintenu le versement de l'acompte de 30 % de la subvention attribuée, soit 1 800 €.

- **Le Festival « Les Echappés Musicales du Médoc »** organisé par l'association du même nom à hauteur de 2 000 €.
- **La Fête des Sauvaginiers Médocains de la Nature et des Traditions** organisée par l'association du même nom à hauteur de 1 000 €.
- **Les compétitions 2021 de Balata Golf Practice** organisées par l'association Balata Golf Practice pour un montant de 2 000 €.
- **La Fête de l'Environnement, de la Forêt et des Métiers du Médoc** organisée par l'association Carcans fête la Forêt, à hauteur de 6 000 €.
- **Le Circuit de compétition départemental de Surf à Lacanau Océan, Carcans et Hourtin** organisé par le Comité de Surf de Gironde à hauteur de 3 000 €.
- **La Frenchman** organisée par l'Association Sport Académy à hauteur de 5 000 €

Les membres de la commission d'examen des demandes de Participations financières sont :

Jean-Louis BRETON, Président,
Jean-Marc SIGNORET,
Florence LEGRAND
Tony TRIJOULET.



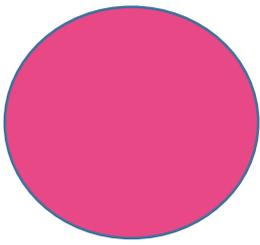


Le budget consolidé :

Recettes totales de fonctionnement 2021	22 565 K€	A
Dépenses totales de fonctionnement 2021	20 845 K€	B
Résultat de l'exercice 2021	1 719 K€	C = A - B
Excédents de fonctionnement 2020	4 866 K€	D
Résultat de fonctionnement 2021	6 586 K€	E = C + D
Recettes totales d'investissement 2021	4 363 K€	F
Dépenses totales d'investissement 2021	2 206 K€	G
Résultat de l'exercice 2021	2 156 K€	H = F - G
Résultat d'investissement 2020	- 1 779 K€	I
Résultat d'investissement 2021	378 K€	J = H + I
Résultat d'investissement 2021 + RAR	- 938 K€	K
Résultat global	6 964 K€	L = E + J
Résultat global + RAR	5 648 K€	M = E + K

La situation financière sur le budget principal demeure tout à fait satisfaisante et maîtrisée° :

- La progression dynamique de la masse salariale (+9,4%) est pour partie neutralisée par la baisse des charges générales (-7,6%).
- Les effets de la hausse des coûts de l'énergie sont limités : ces dépenses ne représentent en effet que 5% des charges générales (011)
- Le desserrement des contraintes sur les services accueillant du public se traduit par une augmentation des recettes tarifaires : + 230 K€.
- L'épargne de gestion, qui représente la ressource fondamentale de la communauté, est orientée à la hausse : elle progresse de 300 K€ par rapport à l'exercice précédent et s'élève à 3,4 M€.
- L'épargne disponible après remboursement des intérêts et du capital de la dette (et susceptible d'être affectée au financement des dépenses d'investissement) atteint 2,8 M€.
- L'effort d'équipement, lui, est en net repli par rapport à l'exercice précédent (1,4M€ contre 4M€ en 2020).
- Le financement propre disponible (qui agrège l'autofinancement net et les recettes d'investissements hors emprunt – FCTVA, subventions d'investissements et produits des cessions) s'élève à 3,7 M€.
- Il est largement supérieur au besoin de financement de la section d'investissement. Les excédents dégagés viennent donc conforter le fonds de roulement (+2,1 M€).
- Fin 2021, les réserves constituées sur le budget principal atteignent 6,9 M€



	Budget principal 2020 En milliers d'€	Budget principal 2021 En milliers d'€
Attributions de compensation	2 088	2 088
Recettes réelles Fonctionnement	21 575	22 490
Dépenses réelles Fonctionnement	17 911	19 325
Dépenses équipement (y/c subventions d'équipements)	4 082	1 494
Encours de dette au 31/12	5 619	5 043
Excédent brut de fonctionnement	3 055	3 361
Épargne brute	3 645	3 151
Epargne nette	2 849	2 574
Taux d'autofinancement brut	16,9%	14 %
Capacité de désendettement	1,5 ans	1,6 ans
Fonds de roulement au 31/12	4 809	6 964
Fonds de roulement (en jours de dépense)	98 jours	131 jours

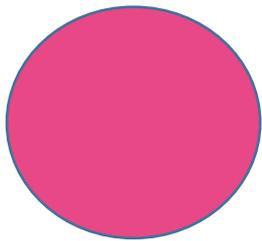
Le déclin apparent de l'épargne brute 2021 résulte d'une diminution du résultat exceptionnel. Pour mémoire, l'exercice 2020 a notamment été marqué par l'inscription d'une recette exceptionnelle de 830 000 euros au compte 78.

L'épargne de gestion, elle, progresse, portée par une augmentation plutôt dynamique des produits de la fiscalité.

Sous l'effet d'une diminution de l'encours de dette, le ratio de désendettement s'améliore encore (1,4 ans).

Fin 2021, la CdC bénéficie de réserves importantes sur son budget principal.

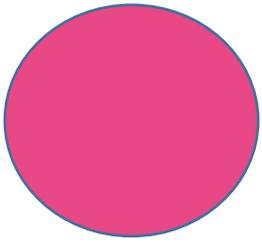
Elles pourront être mobilisées pour financer l'effort d'équipement.



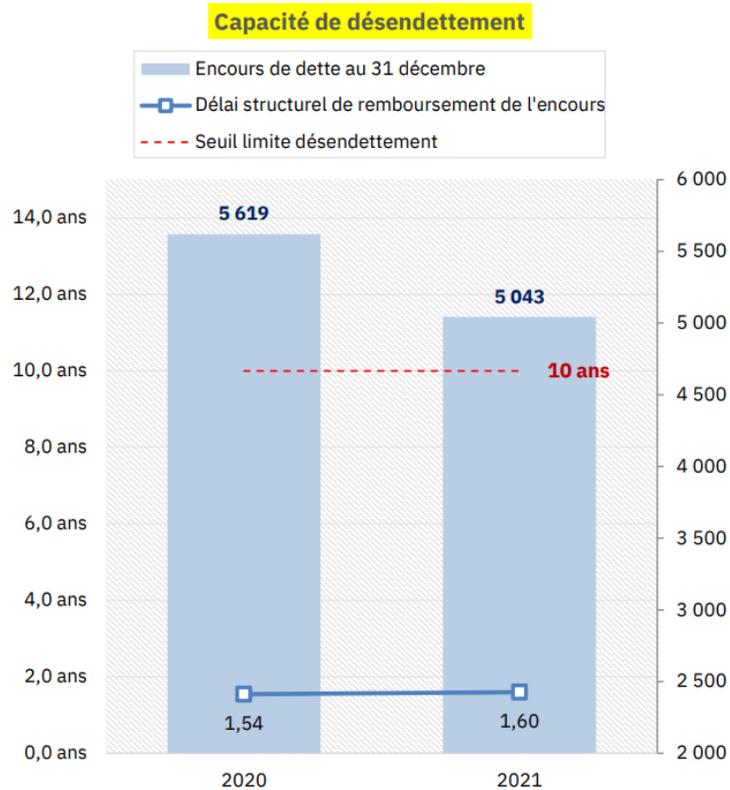
La communauté de communes détient 6 budgets annexes : le BA GEMAPI et les budgets annexes retraçant les activités sur les zones d'activités économiques du territoire.

- Les BA ZAE se caractérisent par des périmètres et des enveloppes très limitées.
- Entre 2020 et 2021, la surface financière du BA GEMAPI s'est élargie, sous l'effet de l'augmentation du produit de la taxe GEMAPI et du versement d'une subvention de 806 K€ par le budget principal.
- Seul le BA GEMAPI est susceptible d'exercer une influence sur les équilibres financiers globaux de la CdC : en 2021, l'épargne dégagée sur son cycle de gestion (843 K€) vient conforter le financement disponible pour porter l'effort d'équipement.

	Budget consolidé 2020 En milliers d'€	Budget consolidé 2021 En milliers d'€
Recettes réelles Fonctionnement	22 414	24 190
Dépenses réelles Fonctionnement	18 779	20 185
Dépenses équipement (y/c subventions d'équipements)	5 355	2 942
Encours de dette au 31/12	5 819	5 193
Excédent brut de fonctionnement	3 031	4 204
Épargne brute	3 616	3 990
Epargne nette	2 601	2 356
Taux d'autofinancement brut	16,1%	16,5%
Capacité de désendettement	1,6 ans	1,3 ans
Fonds de roulement au 31/12	4 962	7 625



Focus sur l'endettement



La CdC Médoc Atlantique ne réalise pas de nouvel emprunt en 2021 : son encours de dette diminue ainsi de 550 K€.

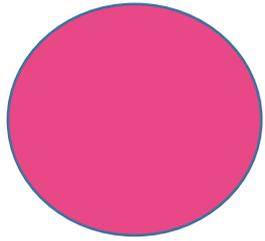
La dette par habitant s'élève à 192 € (population INSEE)

Le maintien d'une épargne brute abondante lui permet d'afficher une capacité de désendettement inférieure à 2 ans.

Pour mémoire : ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la communauté rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible

Les indicateurs d'endettement, mesurés à l'échelle de l'ensemble des budgets de la communauté, restent excellents.

Seul le budget annexe de la ZAE « les Bruyères » porte une dette dont l'encours s'élève à 150 K€ fin 2021.

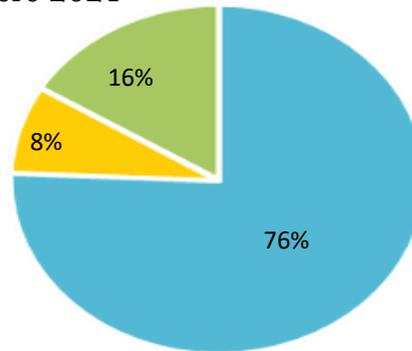


RESSOURCES HUMAINES

Effectifs :

37 Agents employés par la collectivité au 31 décembre 2021

- > **28 Fonctionnaires**
- > **3 Contractuels permanents**
- > **6 Contractuels non permanents**

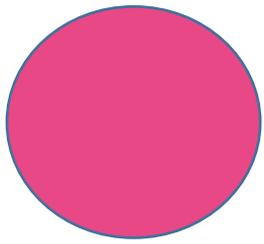


Aucun contractuel permanent en CDI

2 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité

Précisions emplois non permanents

- > 1 contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- > 4 contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- > Personnel temporaire intervenu en 2020 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire.

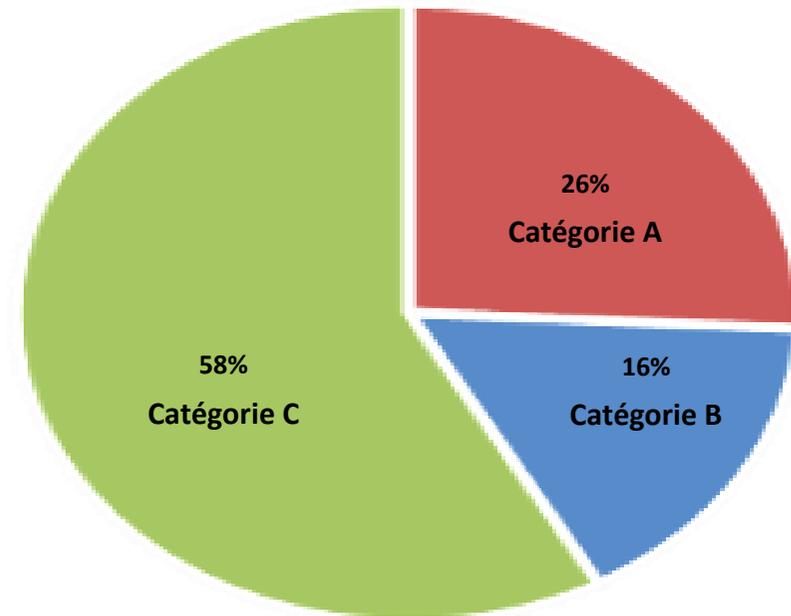


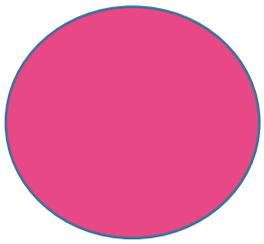
Caractéristiques des agents permanents :

Répartition par filière et par statut

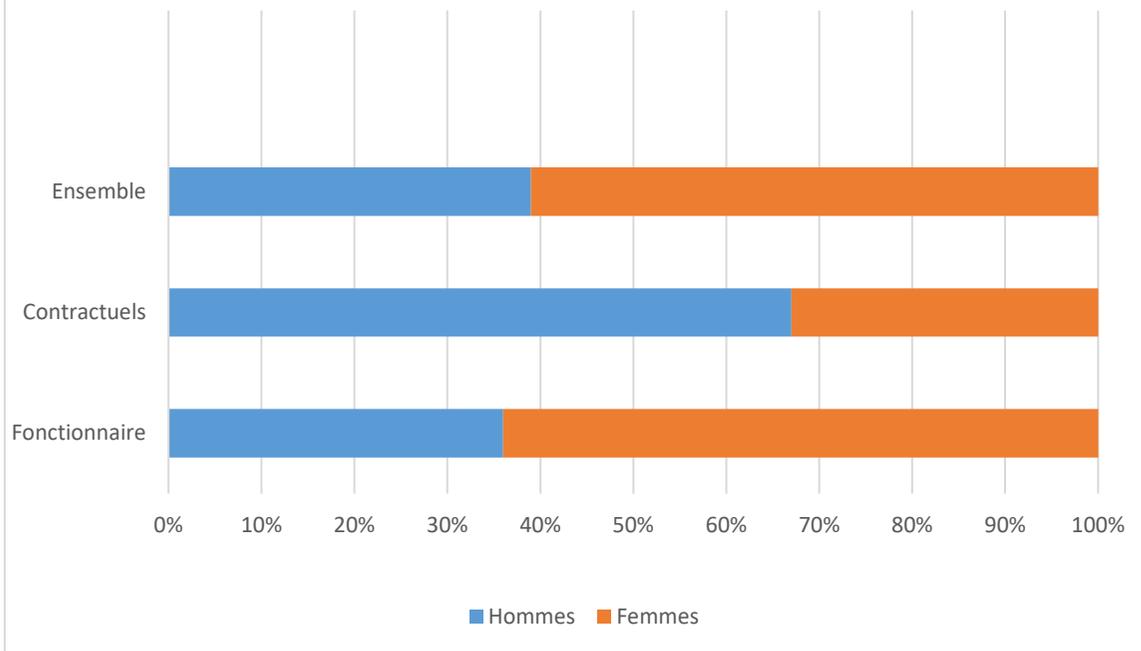
Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	57 %	33 %	55 %
Technique	32 %	67 %	36 %
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale	7 %		6 %
Police			
Incendie			
Animation	4 %		3 %
Total	100 %	100 %	100 %

Répartition des agents par catégorie



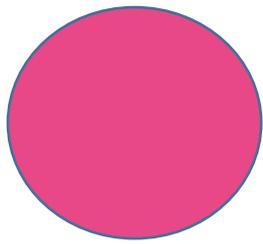


Répartition par genre et par statut



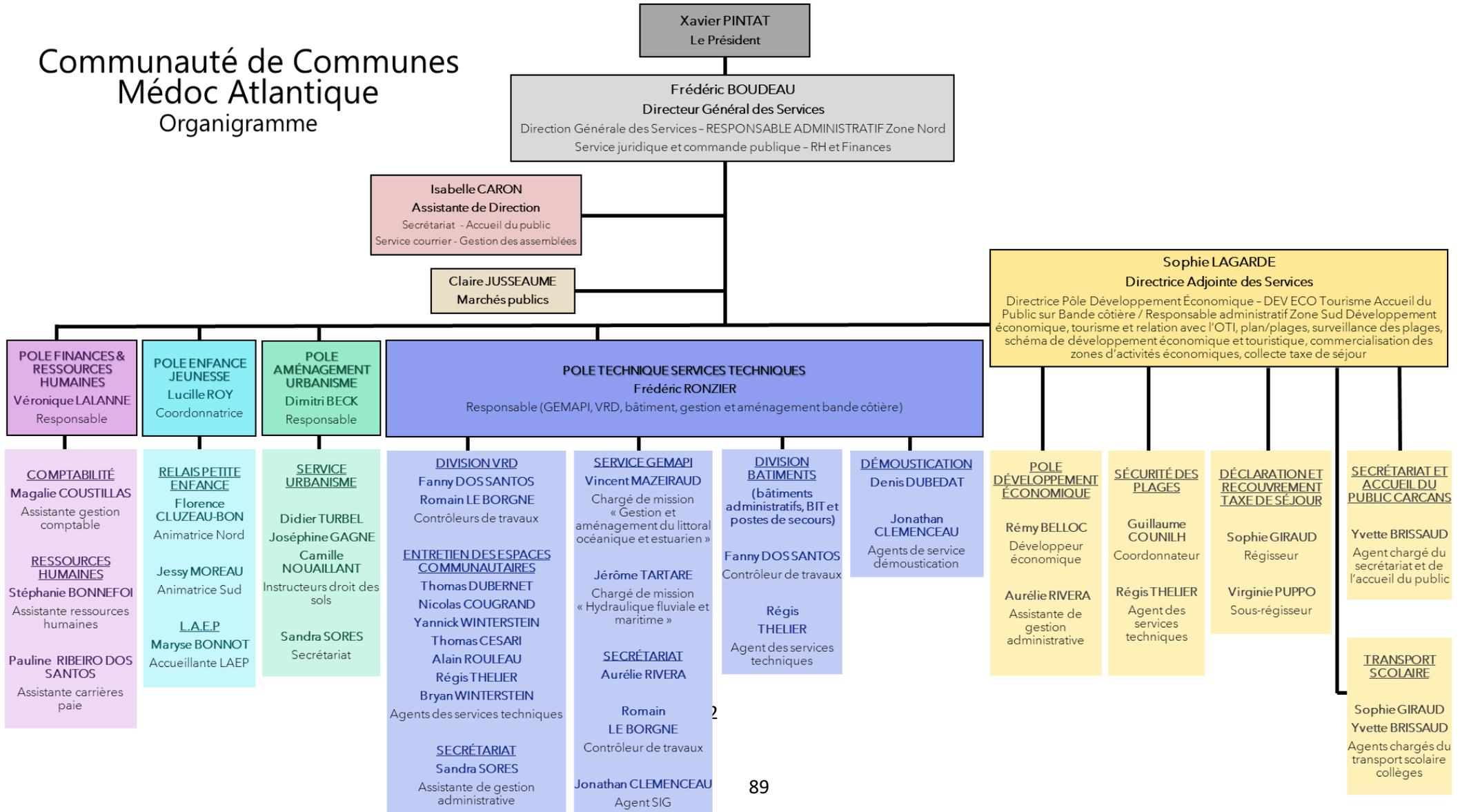
Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% Agents
Adjointes administratifs	32 %
Adjointes techniques	23 %
Attachés	13 %
Rédacteurs	10 %
Ingénieurs	6 %



L'organigramme

Communauté de Communes Médoc Atlantique Organigramme





Communauté de Communes Médoc Atlantique

9 rue du Maréchal D'Ornano

33780 Soulac-sur-Mer

Tel : 05.56.73.29.26

sg@ccmedocatlantique.fr

www.ccmedocatlantique.fr